

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 6 décembre 2022

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

Pour cette dernière séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
M. Gérald Chollet, boursier
Monsieur le représentant de la presse et le public présent.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Dürr Jérôme
Fosserat Jean-Yves
Jacquelin Nathalie
Jelk Murielle

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

**46 membres présents
4 membres excusés**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 26
Le nombre de conseillers présents est de 46
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 45
Le quorum étant atteint, le vice-président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h06

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Notre ordre du jour est consistant. Le contenu des divers points a nécessité un énorme travail qui a été préparé avec soin, en collaboration étroite entre les différents intervenants. Je remercie déjà tous ceux qui ont contribué à sa préparation.

La commission d'urbanisme souhaite déposer ce soir une interpellation à propos de la Route du Télésiège. Je propose ainsi de modifier l'ordre du jour en ajoutant le dépôt de cette interpellation au point 12, et les propositions individuelles et divers deviendront le point 13.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Y a-t-il d'autre demande de modification ?

Mme Maillefer

Au point 7, la réponse de la municipalité à la motion « développement durable de St-Cergue » avait été modifiée en interpellation.

Aucune autre modification n'étant demandée, le président met au vote les modifications demandées.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Accepté à l'unanimité

par :

45 voix pour

Point n° 1 de l'ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.**

Mme Hautier remercie Mme Ponthus, Mme Maillefer et M. Piguet pour leur retour et fait la lecture des corrections essentielles au PV :

- Page 6 : l'arrivée du Père Noël est prévue le 17 décembre et non le 17 novembre.
- Page 21 : fin du 1^{er} §, la surface du cabinet est de 105 m².
- Page 21 : 4^e ligne avant la fin, il s'agit de Nyon *Région* Tourisme.
- Page 24 : fin du dernier §, il s'agit de *Mme* Christiane Maillefer et non Me.
- Page 26 : 3^e § de l'intervention de M. Ménard, *on va trouver* et non on ne va pas.
- Page 33 : dernier § de l'intervention de M. Ménard, il faut rajouter CHF 560'000.- *par an*.
- Page 35 : dernier point pour les nominations de commissions ad hoc, la capacité de construire de *1800* et, ... l'aval de la *DGTL* (Direction Générale du Territoire et du Logement).

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 4 octobre 2022, tel que modifié.

Accepté

par :

40 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer les communications du bureau par une communication conjointe avec le syndic. Ce soir, nous vivons un moment important. Parmi nous, nous avons un personnage qui est en train de vivre un changement de cap important, c'est notre médecin de village M. James Alexander.

J'étais jeune lorsque nous avons discuté de sa venue lors d'un conseil général et voté son installation au sein de notre village. Ce vote était déjà historique, car Saint-Cergue aurait son propre médecin. Je crois même pouvoir ajouter, si cela n'est pas offensant, son médecin de campagne. Ce sacerdoce, car c'en est un, vous a conduit, Monsieur le docteur, à connaître chacun. C'était bien pratique d'avoir votre cabinet au village, et surtout un médecin bienveillant qui tentait de répondre à nos multiples besoins, écoutait nos angoisses, rassurait, se laissait déranger, venait parfois nous voir à la maison. C'était pratique aussi de disposer d'un poste

de radiologie, cela nous a évité de nombreuses heures d'attente aux urgences de l'hôpital de Nyon.

Je me demande aussi combien de mamans vous avez accompagnées, combien d'enfants du village sont nés devant vous. Les moins de 40 ans, vous les avez tous connus enfants et sûrement tous une fois soignés. Et maintenant, certains siègent avec vous dans ce conseil.

Vous êtes un homme discret, mais néanmoins, vous aimez qu'on vous écoute jusqu'à la fin de votre propos, c'est ce que nous répète inlassablement votre répondeur téléphonique lorsque l'on vous appelle trop tôt ou trop tard. Mais vous disposez des seuls numéros téléphoniques que je connaisse par cœur, car vous vous laissez aussi déranger à la maison à toute heure.

Cette grande disponibilité vous a sans doute aussi coûté cher, au niveau de votre couple, de votre famille et de votre propre santé.

Vous vous êtes aussi engagé plusieurs années au service de la paroisse protestante de Saint-Cergue, dont vous avez même été le président. Et vous avez contribué à l'organisation et au développement de l'Association Amitié Clit- Saint-Cergue, lors de chute de la dictature en Roumanie. Vous avez personnifié cette amitié en vous alliant à Irina qui a aussi siégé parmi nous durant de nombreuses années.

Au niveau politique, vous avez toujours été élu avec des scores à faire pâlir tout politicien de carrière. Votre métier offre aussi parfois de petites compensations et cette popularité est une forme de reconnaissance.

Nous tenons ici à vous remercier chaleureusement pour toutes ces années de service à la population. Nous vous souhaitons une bonne retraite et vous encourageons à vous reposer, mais pas trop brusquement.

Et je passe la parole à notre syndic pour un propos plus officiel.

M. Ménard, syndic

Au nom de la municipalité de la commune de Saint-Cergue, nous profitons de cette occasion pour vous remercier. Il est important de le faire, parce qu'au cours de ces dernières décennies, vous vous êtes engagé corps et âme pour vos patients et pour votre commune.

Pour les membres de ce conseil, nouvellement arrivés dans notre commune, voici quelques mots pour les accomplissements de notre médecin.

M. Alexander est le premier à avoir installé un cabinet de famille à St-Cergue, au moment où le syndic était M. Haldemann. Jusque-là, il y avait un médecin itinérant qui venait peut-être une fois par semaine dans sa tournée hebdomadaire.

Depuis cette date, vous avez œuvré. Les médecins de « campagne » ou de famille sont de plus en plus difficile à trouver. Dans cette situation, le Dr Alexander a fait d'énormes efforts pour trouver un remplaçant. Ce travail a duré plusieurs années. C'est un élément que nous devons souligner en tant que municipalité, parce que le Dr Alexander n'a pas voulu juste mettre la clé à la porte de son cabinet et laisser les gens de St-Cergue se trouver un médecin dans un contexte, où près de 70 % des médecins vaudois ne prennent plus de nouveaux patients. Le Dr Alexander est aussi un des seuls dont je connais le no de téléphone par cœur, ce qui en dit long sur sa disponibilité.

Malgré son emploi du temps très chargé, il fait aussi partie du conseil communal depuis de nombreuses législatures, il participe à l'association d'Amitié Clit-Roumanie. Sans vouloir jouer les prolongations, le Dr Alexander a joué un rôle déterminant pour trouver un remplaçant, en la personne du Dr Deleuze qui va prendre sa place le 1^{er} février 2023.

Cette solution médicale est idéale pour assurer votre succession, maintenant vous pouvez partir tranquille. Il est temps de penser à vous et à votre famille et de profiter de cette retraite bien méritée. Je vous souhaite bien du plaisir dans votre nouvelle étape de vie et un grand merci Dr Alexander, au nom de tous les St-Cerguois, pour vos investissements sans limite, vous êtes un modèle pour nous tous.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Alexander

J'ai été très touché par vos allocutions. Je crois que si j'avais su je me serais fait excuser. Je ne m'attendais pas à des discours de cette teneur. Je tiens à vous en remercier.

Je tiens surtout à vous annoncer que le Dr Deleuze est actuellement dans la commune et qu'on a déjà vu plusieurs patients de la commune ensemble. Il est déjà branché sur la population d'ici et il se réjouit vraiment de prendre ma succession le 1^{er} février. Il connaît déjà des patients compliqués. Bonne soirée.

Applaudissements de l'assemblée.

Le président reprend les communications du bureau et rappelle aux présidents de commissions que les fichiers de vacations doivent être transmis au plus tard pour jeudi midi à M. Chollet et nous encourageons les conseillers à chercher les vacations au greffe si possible avant l'année 2024.

La préparation d'un conseil communal demande beaucoup de travail. Lorsque quelqu'un a des demandes particulières ou des demandes de changement d'ordre du jour, ou constate un vice de forme...ce serait vraiment sympa de nous le communiquer assez à l'avance. Car des modifications de dernière minute engendrent un certain stress, et souvent, ces situations pourraient être anticipées. Vous êtes toujours bien accueillis quand vous demandez quelque chose, mais essayez d'anticiper.

Les dates des conseils de 2023 seront les suivantes : 21 mars – 6 juin – 3 octobre – 5 décembre. Ces dates sont conformes aux années précédentes et ne sont pas fixées durant des périodes de vacances.

Le 21 mars, le conseil débutera à 19h.

Le planning des séances de commission sera élaboré prochainement et sera transmis rapidement aux présidents des diverses commissions.

Je salue et remercie les trois candidates aux élections pour la municipalité. Cette mise à disposition pour le service à notre commune est précieuse. Je rappelle que la tâche qui attend la future élue est un défi de taille. Je vous souhaite à chacune une campagne dynamique et respectueuse de chacune d'entre vous et de vos adversaires du moment. Et j'encourage chacun à voter et à faire voter.

M. Sébastien Piguet nous a adressé un courrier dont je donnerai la teneur au point 6.

Point n° 3 de l'ordre du jour▪ **Information de la Municipalité (sans discussion, ni vote)****M. Ménard, syndic**

M. Ménard salue l'assemblée.

Le 1^{er} point que j'ai, va être discuté dans le cadre du budget 2023.

Pistes du village

Comme vous le savez, au cours du dernier conseil, un amendement important a été fait concernant le financement des pistes du village. Vous devez savoir que ce sont des négociations qui sont en cours depuis longtemps. Le fait d'avoir voté à l'unanimité cet amendement a permis le fait que la participation financière régionale a pu aboutir.

Comme vous le savez, il existe le FRET (Fonds Régional d'Équipement Touristique) qui à terme s'appellera le FRAT (Fonds Régional d'Aide au Tourisme). Aujourd'hui le FRET finance également des éléments de manifestations culturelles (Casino de Rolle, le Far, etc.). Dans ce cadre-là, avec ma collègue Mme Morina, nous avons réitéré le besoin pressant d'une participation régionale au financement des pistes de St-Cergue. Le 14 décembre lors du prochain conseil intercommunal, nous devrions voter une participation maximale de CHF

25'000.-, soit un tiers du déficit. Il faut savoir qu'au budget il y a beaucoup de choses pour la culture et on commence à mettre des montants pour le sport, avec un montant supplémentaire de CHF 5'000.-. Ce qui donnerait une participation maximale de CHF 30'000.-.

Il faut mettre les choses en perspective. Pour le subventionnement du théâtre de Rolle, la commune de Rolle met 90% et la Région 10%. Il y a une volonté régionale d'appuyer le tourisme hivernal à St-Cergue. Ils ont déjà financé les pistes de VTT.

St-Cergue ne participera pas seule. L'objectif est de poursuivre avec leur participation et arriver à une convention avec Région de Nyon d'ici 2 à 3 ans.

Préavis pour le conseil de mars 2023

Pour le prochain conseil, les préavis en préparation sont :

- Remplacement d'une conduite sous pression à La Cure. Aujourd'hui vous allez voter sur la réfection du trottoir et d'une partie de la route à La Cure. Lors de l'élaboration de ce préavis, nous pensions que l'état de la tuyauterie sous la route était en bon état. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous sommes en train de faire des appels d'offres pour son remplacement.
- Rénovation du parking du plat d'Arzier, pour lequel la CoUrb sera sollicitée et aura beaucoup de travail. Nous profiterons des travaux pour remplacer la conduite sous le parking.
- Réfection du chemin de la Prangine, qui est en très mauvais état. Nous allons également profiter d'insérer une conduite depuis le réservoir des Cheseaux jusqu'à la rte d'Arzier. Les appels d'offre sont également en cours.
- Règlement sur l'eau. Nous avons eu au cours de l'automne la dernière mouture. Je remercie M. Gérald Chollet qui a travaillé dessus avec M. Dominique Gafner pour pouvoir faire avancer ce préavis, qui est déjà passé dans les mains du canton et pour lequel ils ont déjà fait des remarques, essentiellement d'ordre esthétique.
- Réfection du trottoir de la rue de la Gare et le remplacement d'une conduite pour les eaux usées.

Je profite de l'occasion pour vous informer que la municipalité a signé un contrat avec une société, pour réfléchir à notre réseau d'eau sous pression. Nous sommes en train de faire l'état des lieux de tous les travaux à faire sur le réseau d'eau. Ceci nous permet aussi de voir sur le long terme, ce qui intéresse également la CoFin. Est-ce que l'hypothèse d'une connexion Arzier - St-Cergue est validée ? Est-ce que l'augmentation d'un renforcement et une augmentation de capacité des réservoirs, au niveau de la station de pompage de Combe froide sont validées ? etc. Ceci afin d'avoir une vraie vision de tout ce qui devrait être fait à court, moyen et long terme.

Si vous faites le calcul de ces préavis pour le prochain conseil, nous dépassons largement le million d'investissement pour l'eau. Aujourd'hui vous allez voter pour un plan d'investissements. C'est essentiel pour la municipalité de suivre ce PDI. C'est notre colonne vertébrale. Ce sont les premiers préavis sur lesquels il faudra voter et sur lesquels nous travaillons. Vous verrez qu'en 2023, le montant des investissements sera de 4-5 mios en termes d'infrastructures et je ne parle pas du reste, que ce soit au niveau régional, de la station d'épuration des eaux, etc.

Je vous remercie

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Mme Legrand-Germanier salue l'assemblée.

Journal communal

Juste un mot pour vous dire que parallèlement aux affaires courantes, à la préparation du budget, nous nous sommes attelés à la préparation d'une nouvelle version du journal communal, dont on entendait, un peu trop souvent, que même ceux qui avaient beaucoup de temps dans leur journée ne le lisaient pas, parce qu'il était écrit ou trop petit ou trop serré, que les articles étaient trop longs, trop denses et qu'il était d'un format pas attractif, même si pour nous, en tant que municipaux, il était assez confortable car il nous permettait d'expliquer

certaines dossiers complexes de façon expansive. Les médias d'aujourd'hui ne sont pas fait comme ça et si nous voulons que l'information passe, il faut que nous la donnions d'une autre façon.

La prochaine édition du journal est complètement différente. C'est un format qui ressemble plus à un petit magazine. Il reste un format papier plié, mais plus aéré, où les articles sont plus courts et où nous allons à l'essentiel de l'information qu'on va donner. C'est un journal dans lequel nous allons reporter, dans une partie les informations officielles et les décisions du conseil communal, et dans le reste nous pourrons nous permettre un peu de couleur et de créativité.

Il s'agit d'une version « test ». Nous espérons qu'elle vous plaira. Les quelques personnes à qui nous avons montré l'épreuve l'ont trouvée bien, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires quand vous l'aurez eu entre les mains.

Merci de votre attention.

Mme Carole Morina, municipale

Mme Morina salue l'assemblée.

Crise énergétique

En ce qui concerne la crise énergétique qui risque d'arriver en début d'année, le Conseil fédéral a mis en place un scénario en cas de pénurie d'électricité (OSTRAL) sur les 12 premières semaines de l'année, avec 4 niveaux d'importance. Le premier étant l'économie volontaire d'énergie dans laquelle nous allons rentrer au début janvier. Le second concerne les restrictions de certains usagers. Le niveau 3 est le contingentement et le niveau 4 sera les coupures programmées d'électricité, en espérant que nous n'en arriverons pas là.

Nous vous communiquerons tout cela au fur et à mesure que nous serons informés par le Conseil d'Etat, notamment avec les brochures explicatives pour la population.

Merci de votre attention.

M. Laurent Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

Test réseau d'eau et conduites

Nous avons mandaté une entreprise spécialisée dans le traitement des fuites d'eau. Le concept consiste à mettre en place des micros sur les hydrants du village. En écoutant on arrive à déceler les bruits de fuite et à les situer avec une grande précision.

Ce système, à grande échelle, va nous permettre de mieux connaître l'état de notre réseau communal, qui est assez ancien, et nous pourrons mieux planifier le renouvellement de nos conduites.

Notre réseau se divise en 3 parties. La 1^{ère} est celle de La Cure qui est alimentée par le réseau français. La deuxième, les Pralies, Télésiège et Guinfard sont alimentés par le réseau de La Givrine et la troisième, St-Cergue qui est alimentée par le nouveau réservoir. Nous avons fait ces écoutes et avons découvert 3 fuites importantes.

La 1^{ère} se situait sur la rte d'Arzier vers le no 20. Nous avons pu faire les travaux et réparer. La 2^e se situait sur la rte de Basse Ruche. Nous avons fait une 1^{ère} réparation, puis ça a lâché un mètre plus haut. Nous avons dû faire une 2^e réparation. Malgré la complication, la situation est réglée. La 3^e, vous l'avez certainement vue en arrivant entre le Vallon et la voirie. Ce n'est pas top pour la dépose des enfants. La fuite s'est aggravée méchamment. Nous avons saisi l'opportunité de faire creuser le trou et commandé les pièces. Il y aura certainement une coupure d'eau pour la semaine prochaine.

Cette écoute nous a également permis de déceler qu'il n'y avait pas de fuite à La Cure, ce qui est une bonne chose. Par contre nous avons une conduite qui est relativement défectueuse entre le ch. de l'Avant-Poste et la Bouriaz. Nous allons profiter du projet du trottoir pour faire des travaux et changer cette conduite.

Durant cette législature, nous aurons plusieurs « morceaux » de conduites qui seront changés. Il y a la rte d'Arzier (prévu en 2024), la conduite à La Cure, la place et rue de la Gare, le parking de la rte d'Arzier, rte de la Prangine, la rte de Basse-Ruche et la liaison avec Arzier pour avoir

une certaine sécurité, du fait que nous n'avons qu'une seule conduite d'eau qui nous alimente. Rien n'a encore été décidé, mais c'est un sujet à mettre sur la table prochainement.

Parkings

Dès le 1^{er} janvier 2023, il y aura la mise en place des parkings payants. Les bornes sont fonctionnelles et sont installées. Le contrôle se fera certainement avec une entreprise externe. Nous avons demandé plusieurs offres afin de comparer les prix. Nous sommes en train de préparer une marche à suivre, qui sera sur le site de la commune, pour le paiement y compris par internet.

Concernant la réfection du parking J.-J. Rousseau, nous arrivons à bout touchant. Les enrobés ont pu être faits durant les vacances scolaires d'octobre. Les derniers tapis ont pu être posés. M. Scheidegger a fait hier le nécessaire pour les arbres. La demande spéciale faite pour la dépose-minute, à prévoir derrière les places des enseignants, s'est révélée intéressante et nous allons faire un essai. Il reste encore à faire le marquage définitif. Le goudron est un peu neuf, un peu gras, il est trop tôt pour faire le marquage et il serait abîmé avec le déneigement. Nous avons intérêt à le faire au mois d'avril.

Pour le parking de La Givrine, la plupart des travaux sont terminés. Le parking temporaire de 450 places sera ouvert cet hiver. Nous avons fait des essais avec les camions de la voirie sur le terrain, et c'était relativement concluant. On enfonçait de 1,5 à 2 cm dans la terre, ce qui correspondait à nos attentes.

Merci de votre attention.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis no 12/2022 – Budget 2023

Le président passe la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, syndic

Pour 2023, nous allons proposer un budget à l'équilibre. C'est-à-dire que sur un budget de CHF 14 mios, les comptes seront légèrement négatifs, autour de CHF 60'000.-.

Présentation et explication par M. Ménard des différents tableaux des pages 5 à 12 du budget reçu.

En conclusion, le budget 2023 est à l'équilibre puisqu'il tient compte de ce que l'on sait. Le taux d'imposition reste à 66 points. La marge d'autofinancement n'est pas extraordinaire, mais correspond à celle de bien des communes vaudoises. Le programme d'investissements est maintenu et nous prévoyons que la dette passera à un peu moins de CHF 9 mios en 2023 contre un peu moins de 8 mios à fin 2022.

En tenant compte de tous ces éléments, la municipalité vous recommande d'adopter le budget 2023. Je vous remercie.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Avant de faire des commentaires, je voudrais remercier mes collègues de la CoFin. Nous avons fait cette année, env. 25 séances. Ce n'est pas seulement pour la participation aux séances que je voudrais les remercier, mais principalement pour la qualité du travail qu'ils ont fourni. Cette qualité du travail a, je pense, permis à la municipalité de comprendre un peu mieux un certain nombre de dossiers et bien entendu de comprendre ce que la CoFin propose au conseil communal suite aux préavis de la municipalité. Merci beaucoup pour cela.

Pour les commentaires, je vais commencer par la conclusion, qui est la même que celle de la municipalité, à savoir que nous vous recommandons d'accepter le budget tel que présenté.

Nous avons souhaité faire ressortir quelques chiffres clés. Il y a 2-3 choses qu'il faut absolument retenir. La première est que le budget 2023 est équilibré, c'est très bien, on ne peut pas faire mieux. La commune ne peut pas faire trop de pertes, ni trop de bénéfices.

Au niveau de la dette, M. le Syndic nous a parlé d'une dette qui allait atteindre CHF 9 mios. Nous regardons cela d'une manière isolée, nous n'avons pas de remarques. Par contre il faut ajouter les CHF 19 mios qui sont dans le PDI, document que je vous conseille de lire (il se trouve à la dernière page (double page) sous annexe 1). Il contient les propositions d'investissements ou les intentions d'investissements que la municipalité prévoit sur 5 ans, à hauteur de CHF 4 à 5 mios par année. C'est un programme ambitieux, un programme que la CoFin soutient et comme l'a dit M. le Syndic avant, nous avons déjà une série de préavis à voter au mois de mars avec des investissements de l'ordre de CHF 2 à 3 mios. Ce qui est tout-à-fait dans le sens de la CoFin.

Je voudrais juste faire une remarque sur un poste que vous n'avez pas dans le budget. C'est le poste 192 qui s'appelle « manifestations ». Ce poste a été présenté dans un budget initial au mois d'octobre. La CoFin a demandé à quoi correspondaient les CHF 100'000.- que la municipalité proposait. Ce montant était prévu pour des manifestations, mais sans projet concret. Nous avons proposé de ne pas inclure ce montant dans le budget 2023, mais de revenir avec un préavis et des projets concrets pour l'organisation de manifestations. La municipalité a accepté notre proposition et a supprimé ce poste pour le moment. Mais il est possible que la municipalité revienne avec des propositions de manifestations sous forme de préavis. Bien entendu, toutes animations/manifestations qui pourraient avoir lieu dans le village seront, j'en suis sûr, soutenues par la CoFin et le conseil communal.

Pour le prochain point, j'aimerais parler des pistes du village. Le poste 163 a été expliqué par notre syndic de long en large. La participation de CHF 30'000.- de Région de Nyon est une nouvelle réjouissante et je crois que la seule chose qu'il reste à faire est de pérenniser cette participation à nos pistes du village.

Nous aimerions vous parler, brièvement, de 2 sujets qui nous paraissent, absolument, stratégiques et essentiels pour notre commune. Il s'agit de l'eau potable et du nouveau bâtiment scolaire de l'école du Bix. Je passe la parole à mes collègues.

Mme Duvert, commission des finances

Concernant l'eau potable, la CoFin constate que, pour 2023, il n'y a pas d'augmentation de tarif. Mais le règlement sur l'eau qu'a évoqué le syndic est en train d'être revu par l'autorité cantonale y compris les tarifs. Nous nous attendons à une augmentation. Comme vous le voyez sur le graphique affiché à l'écran et présenté en septembre 2021 à la conférence sur l'eau d'Arzier par une hydrologue de l'UNIL, Marianne Milano, en juillet-août 2060 notre bassin versant va être soumis à un important stress hydrique, c'est-à-dire que nos besoins en eau potable, équivaldront à une moyenne de 50% des stocks d'eau pour l'instant disponibles.

Il faut, dès aujourd'hui, investir massivement pour faire face à ces problèmes qui peuvent paraître un futur reculé et que beaucoup de nos enfants vivront. Nous soutenons évidemment les investissements nécessaires, parmi eux le bouclage de la conduite par Arzier, mais également d'autres solutions alternatives. Nous espérons, que le fait d'avoir repoussé l'investissement du bouclage de la conduite en 2025, nous permettra quand même d'atteindre la priorité qu'est l'eau potable en termes de service public.

M. Galibourg, commission des finances

Le sujet récurrent de l'école du Bix. Pour ce budget, la CoFin a voulu analyser les coûts du Bix. Plusieurs personnes se sont exprimées en nous disant que ces coûts étaient assez élevés, pour une école de seulement 14 classes. Nous avons donc voulu en savoir un peu plus. Nous avons fait des recherches, avec des exemples de réalisations d'école, et nous sommes tombés sur le rapport 32 de la commission de la Cour des comptes du canton de Vaud qui s'est avéré être une véritable mine d'or. Ils ont analysés pas moins de 18 réalisations. La Cour des comptes s'est aussi inquiétée de la grande disparité des coûts de construction, alors qu'elle cherche à s'assurer que le principe d'économie soit bien respecté. Ils sont arrivés à la même problématique et inquiétude que nous avons. Ils ont aussi remarqué que les coûts de construction varient du simple au triple.

Pour comparer les coûts du BIX, nous avons regardé ces 18 réalisations. Je vous invite à regarder la page 10 de notre rapport où se trouve le tableau comparatif. Nous avons utilisé les mêmes postes par code de construction (CFC) et nous avons aussi actualisé ces chiffres à l'année courante, en utilisant l'indice des prix de la construction.

Finalement, en regardant ce tableau, nous sommes arrivés à la conclusion suivante :

- Si on regarde le prix au m2, nous sommes à CHF 5'500.- le m2, ce qui est à peu près la moyenne des autres établissements comparables.
- Par contre, quand on regarde le coût par salle, ça ne se trouvait pas dans le rapport mais ça revenait souvent dans la discussion, le coût entre l'école du BIX est bien supérieur à la moyenne des autres établissements comparables que l'on trouve dans le rapport. Pour comparaison, la moyenne se situe à CHF 1,6 mios par salle et pour le Bix nous sommes à CHF 2,3 mios.

Cela nous permet de conclure que la réalisation du Bix a mis trop d'importance sur des locaux « non essentiels ». Nous pensons que le grand coupable de ce surcoût est en effet la salle de gym, qui a été dimensionnée bien trop grande avec une VD6 (l'échelle va de VD1 à VD6, VD6 étant la plus grande salle de gym que l'on puisse avoir). Il s'agit d'une salle triple avec gradins. Il y a bien d'autres salles qui sont disponibles, et si on regarde d'autres réalisations qui ont été faites, la plupart des autres établissements, qui proposent 24 salles, se contentent de VD3 (simple) ou VD4 (double).

Ce sont les éléments que nous avons trouvés et pensons qu'ils peuvent être utiles à notre municipalité pour apporter des arguments avec le Codir de l'AISGE, avec le but de réduire significativement le coût du Bix. Merci de votre attention.

Le président remercie les intervenants et ouvre la discussion chapitre par chapitre, en demandant lors des questions de préciser la page et le no de compte concerné.

1. Administration générale : le président passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

Page 3, compte 150.3170.00 Manifestations culturelles, concert. Je ne l'ai pas trouvé. Mais j'en ai trouvé un qui est le 152.3170.00. Page 4, on parle de ce nouveau compte comme compte de concert, mais on ne le trouvera jamais puisque ce n'est pas le bon.

M. Odermatt, commission des finances

Dans les commentaires du budget du mois d'octobre, pour cette ligne en particulier, ce compte, noté avec CHF 100'000.-, ne figure plus et a été supprimé dans la version définitive du budget.

M. Beux

Alors je n'ai pas la bonne version.

2. Finances : la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments : la parole n'est pas demandée.

4. Travaux : la parole n'est pas demandée

5. Instruction publique et cultes : la parole n'est pas demandée.

6. Police : la parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale : la parole n'est pas demandée.

8. Services industriels : la parole n'est pas demandée.

Le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre celle d'ordre général sur le budget 2022. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 12/2022 – Budget 2023

- Vu le préavis de la Municipalité N° 12/2022
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'année 2023 tel que présenté.

▪ **Accepté à l'unanimité**

par :

45 voix pour

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 13/2022 - Modification du Plan Partiel d'Affectation de la Givrine et de son règlement.

Le président informe que nous avons une récusation en la personne de Mme Ringgenberg. Il passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Lorsque nous avons commencé cette législature, nous avons recherché des investisseurs à St-Cergue. Tous nous disaient à peu près la même chose. L'endroit était extraordinaire, mais les droits de constructibilité étaient trop faibles.

Pendant cette même période, il y a aussi eu des investisseurs locaux qui recherchaient aussi des projets à St-Cergue, pour notre commune « touristique », qui n'a presque pas d'infrastructures d'accueil. Eux aussi sont arrivés à la même conclusion. Aujourd'hui le PPA de La Givrine ne permet pas de mettre en place, ou de construire ou de trouver des investisseurs qui puissent construire un hôtel qui soit profitable, sinon, ils ferment et c'est ce que nous vivons depuis une dizaine d'années à St-Cergue.

La modification du PPA de La Givrine ne concerne que la zone A. Tout le reste n'est pas modifié. La zone B (phase 2) concerne le projet de réfection et la mise en place d'un parking. A terme, avec une capacité constructible de 1200 m², pour la phase 3 qui est sous la responsabilité de Région de Nyon et la commune de St-Cergue. Cette phase n'est pas préétudiée par cette modification de PPA.

La construction du complexe hôtelier est prévue sur la parcelle 839. Le parking sera sur la parcelle 698.

Aujourd'hui, les acteurs sont pour le mandant et représentant des propriétaires : les sociétés Naper Sàrl, Novaco SA. Le responsable de projet et représentant du développement, concept et la mise en œuvre : JCZ (Jean-Claude Z'Graggen*) Conseils d'entreprise pour hôtels et complexes. Pour l'architecture et l'architecture d'intérieur Chatron-Michaud Architecte et pour le bureau d'urbanisme Urbaplan SA, qui a travaillé sur cette modification du PPA et sur le rapport de 120 pages qui se trouvait sur le site de la commune. Tout ce travail a permis d'aller à la DGTL pour présenter le projet et arriver aujourd'hui avec cette modification du PPA.

* M. Z'Graggen a été directeur de grands hôtels un peu partout dans le monde.

Ce projet, s'il n'est pas appuyé au niveau régional, ne marchera pas. Nous sommes appuyés par Région de Nyon, NStCM, Nyon Région Tourisme, et Télé Dôle SA. La CoUrb a pu rencontrer le président de Nyon Région Tourisme (NRT), le responsable du tourisme à Région de Nyon, et les représentants de Télé Dôle SA et du NStCM. Ce doit être un projet global qui doit englober, à la fois, la gestion de territoire, la mise en place d'une politique touristique régionale, et une politique liée à la mobilité.

Un hôtel à St-Cergue : tous les rapports établis depuis 2010 arrivent, toujours au même constat : nous sommes une commune touristique sans infrastructure de séjour. Les touristes montent le matin et repartent le soir. Tous constatent une offre d'hébergement peu importante et faiblement qualitative. Nous avons l'hôtel de la Poste avec 6 chambres. Aux Rousses, le plus grand hôtel a 12 chambres. Nos infrastructures sont peu professionnelles et peu profitables.

Si nous voulons développer du tourisme régional, il faut envisager d'avoir un hôtel d'une taille minimale de 60 chambres, qui puisse fonctionner sur au moins 11 mois, et qui puisse offrir,

pour le tourisme d'affaires, des possibilités de « MICE » (meetings, séminaires, banquets, conférence, manifestations, etc.).

Il y a un véritable déficit hôtelier au niveau régional, surtout à notre altitude. Ce projet est stratégique au niveau touristique et financier pour la commune de St-Cergue. Si ce projet se réalise, ça va permettre d'engager les commerces locaux et les entreprises locales dans le développement de nouveaux produits touristiques, les retombées pour les petits commerces et les producteurs locaux, la pérennisation des infrastructures touristiques et sportives, la pérennisation des infrastructures communales avec des revenus supplémentaires par le biais des impôts, ainsi que la création d'emplois. D'où le projet d'un hôtel de 60 chambres, qui répond à tous ces points, tant pour la commune qu'au niveau régional.

Présentation par M. Ménard de différentes slides explicatives autour de l'hôtel (Annexe 1).

Les éléments essentiels, du PPA actuel, sans modification sont :

- Surface de plancher déterminante : 1800 m², ce qui permet de construire un hôtel de max. 18-20 chambres.
- Niveaux habitables : 2 + combles.
- Implantation dans les limites de construction.
- Ensemble architectural harmonieux.
- Matériaux et couleurs pour une bonne intégration au site.
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire).

Aujourd'hui notre PPA n'est pas adapté à nos besoins. Dans le courant de l'été passé, L'équipe d'Urbaplan et M. Z'Graggen, que je remercie, ont travaillé auprès de la DGTL pour permettre la modification du PPA. La réactivité de la DGTL n'avait jamais été aussi rapide pour aller sur un projet. Ils nous ont demandé de modifier et/ou de mettre à jour certains éléments mentionnés dans le préavis en page 1.

- Art. 5 : Aire de construction A → modification de la surface de plancher de 1'800 m² à 5'000 m² d'un bâtiment lié à l'exploitation d'un hôtel-restaurant.
- Art. 7a : la mise à jour des chemins de randonnées pédestres, qui n'étaient pas indiqués dans le PPA de 2008.
- Art. 7b : la mise en place de l'indication des pistes de VTT.
- Art. 8a : la mise en place des stationnements de vélos, selon la norme VSS 40065.
- Art. 16 : la mise en place d'une zone de protection des eaux et un secteur de restriction associées aux dangers naturels et évacuation des eaux (art. 16a).
- Art. 17 : la mise en place d'un secteur de restriction EFF pour les zones karstiques. Comme vous le savez à St-Cergue, il y a des zones avec des cavernes qui peuvent donner lieu à des problèmes.
- Art. 21 : et d'ajouter la taxe sur la plus-value liée aux parcelles 698 et 839, ces parcelles allant prendre de la valeur.

Le projet respecte les lois et principes de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), révisé en 2014, avec les thèmes majeurs suivants :

- Protection du milieu naturel.
- Utilisation rationnelle du territoire.
- Développement des activités économiques.
- Développement de la vie sociale et culturelle, décentralisation.
- Maintien des sources d'approvisionnement.
- Préservation du paysage.
- Planification prioritaire des sites desservis par transport public.

Le projet respecte les buts et principes de PPA de St-Cergue, selon les thèmes majeurs suivants :

- Stationnement et circulation : aucun changement par rapport à 2008.
- Utilisation rationnelle de l'énergie : à traiter avec la demande de permis de construire.
- Bruit et vibrations : aucun changement par rapport à 2008.
- Milieux naturels et forêts : aucun changement par rapport à 2008. Nous avons découvert quelque chose qui a été construit, sûrement sans autorisation : un bassin pour les canards qui sert aujourd'hui aux batraciens pour lequel nous avons eu des remarques de Mme Duvert et également dans le cadre de l'opposition des citoyens de La Cure, qui a été traitée.
- Paysage et site : constructions de type " Montagne " prévue, avec usage de matériaux bois et pierres.
- Equipements : aucun changement par rapport à 2008.
- Eaux souterraines et superficielles : compléments par rapport à 2008.
- Dangers naturels : compléments par rapport à 2008.

Dans le cadre de ces modifications, il y a eu une mise à l'enquête le 10 octobre qui a couru jusqu'au 10 novembre et nous avons reçu 3 oppositions, qui sont répertoriées dans le préavis en pages 5 à 10. Dans l'entente signée avec les opposants de La Cure, nous allons, notamment, faire en sorte de créer un bassin pour remplacer celui existant. Pour l'opposition de Pro Natura Vaud, qui reprenait une partie des arguments des citoyens de La Cure, nous sommes également arrivés à un accord et pour l'opposition de l'ATE, qui se référait à l'ensemble du PPA de La Givrine, en demandant de définir une politique de transport, nous avons également signé une convention, pour laquelle la commune s'engage à mettre en place, début 2023, un groupe de travail qui devrait réunir la municipalité de St-Cergue, Région de Nyon, la DGMR, le NStCM et l'ATE. Nous allons mettre quelque chose en commun pour définir une politique de mobilité douce à La Givrine pour les gens qui fréquenteront l'hôtel.

Toutes les oppositions ont donc été retirées.

Je réitère mes remerciements à M. Z'Graggen et au bureau d'Urbaplan pour le grand travail effectué. Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Merci.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

Vu la longueur de notre rapport, je dirais que nous avons bien couvert le sujet. Je dirai, brièvement, qu'autant St-Cergue que la région veulent un hôtel viable, autant il est important, pour la plupart d'entre nous, que cela ne soit pas au détriment de l'environnement. Cela a été quelque chose sur lequel nous avons passé pas mal de temps.

Les visiteurs, les touristes vont venir dans un hôtel, où l'environnement est préservé, d'où l'importance de faire attention.

Nous n'étions pas d'accord avec les avantages économiques cités dans le préavis, mais nous ne sommes pas la CoFin et je n'irai pas plus loin, tout ayant été expliqué dans notre rapport.

J'attire votre attention sur le fait que ce projet présenté n'est qu'un projet. Il faut se rappeler que le préavis concerne uniquement la modification du PPA et non pas l'hôtel. L'hôtel présenté peut changer. Nous donnons juste l'accord d'augmenter le 1'800 m² à 5'000 m², que la hauteur peut passer de 2 étages à 4 étages.

Le projet d'hôtel présenté est très joli. Nous sommes tous impressionnés, mais ça ne reste qu'un projet. Les investisseurs doivent encore être trouvés. Le chemin est encore long, surtout dans une situation économique qui peut être difficile à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, les impressions, les engagements, pris par la propriétaire, de préserver l'environnement : comme pour ce bassin d'eau, qui sert de réservoir de reproduction pour les batraciens. Nous demandons à la municipalité de veiller à ce que cela soit respecté.

Comme indiqué dans notre rapport, la CoUrb recommande l'acceptation de ce préavis. Merci.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger, commission d'urbanisme

Je n'ai pas signé les préavis 12 et 13. Je ne suis pas contre, mais je n'étais pas là au moment de la signature et, du délai pour déposer nos rapports. Je soutiens ces deux rapports.

Le président remercie M. Scheidegger et passe la parole à Mme Stéphanie Ponthus, pour le rapport majoritaire.

Mme Ponthus, commission tourisme et loisirs

Lors de la dernière séance du conseil communal, le terme de désert médical avait été employé pour décrire la situation si notre village se retrouvait sans médecin.

En matière de tourisme, on ne peut, bien évidemment, pas parler de désert touristique : skier, luger, patiner, pédaler, randonner sont autant d'activités que l'on peut pratiquer à St-Cergue. Notre village dispose également de commerces ouverts 7/7 jours, de restaurants. Nous avons aussi des manifestations de très grandes envergures, qui attirent des gens qui viennent de très loin à la ronde à St-Cergue pour les voir et je ne parle pas des richesses paysagères et naturelles dont on peut profiter.

A St-Cergue on peut donc se divertir, se ressourcer, se restaurer mais on ne peut pas dormir. Il existe bien quelques hébergements pour une clientèle individuelle, mais absolument aucune structure pour accueillir des groupes, même de petites tailles.

Le problème n'est pas nouveau. Toutes les études, qui ont été conduites jusqu'à maintenant, montrent qu'il y a un cruel déficit de lits touristiques dans la région, particulièrement ici à St-Cergue.

Pour avoir travaillé environ 10 ans à Nyon Région Tourisme, et en particulier à l'office du tourisme de St-Cergue, je ne peux que confirmer que la réalité du terrain est tout à fait conforme au résultat des études menées, et que l'offre ne répond, malheureusement pas à la demande.

Ce projet d'infrastructure hôtelière est donc une chance pour le développement touristique de St-Cergue, une opportunité unique.

Le présent préavis a donné lieu à 2 rapports, qui in fine vont tout à fait dans le même sens. Dans son rapport majoritaire, la CoTour recommande d'adopter le préavis tel que présenté. Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie Mme Ponthus et passe la parole à M. Yves De Garrini, rapporteur minoritaire.

M. De Garrini, commission tourisme et loisirs

Je n'ai pas autant de talent pour faire autant de promotion commerciale en faveur d'un l'hôtel. On est tous ici d'accord qu'il faut un hôtel à La Givrine, mais concrètement ce soir, ce n'est pas l'objet à l'ordre du jour. A l'ordre du jour nous avons une modification du PPA.

Mon attention primaire était qu'on affecte aux deux zones la même augmentation, accordée par le Canton, de la surface brute de plancher pour n'en favoriser une au dépend de l'autre. Visiblement ce n'était pas possible parce qu'il ne fallait pas prendre du retard.

J'ai donc opté pour une variante en disant que ce que je voudrais c'est qu'on évite de renouveler à La Givrine ce que nous avons vécu à St-Cergue, et ce, non pas pour quelques mois, années mais pour des décennies : c'est d'avoir un parc hôtelier énorme qui aujourd'hui se limite à seulement 6 chambres. Bien sûr, c'est parce que ces hôtels ne sont pas suffisamment compétents pour attirer du monde, mais je pense qu'on pourra garder à l'esprit, et c'est le sens de mon amendement, c'est d'avoir un signal clair ce soir d'avoir des infrastructures hôtelières et les garantir dans le temps. Mais aujourd'hui rien ne peut le garantir. Le canton peut changer d'avis. Il le fait un peu plus de 10 ans. Nous avons eu beaucoup de peine pour obtenir deux aires affectées à la construction, puisque le canton n'autorisait, à peine, que la reconstruction et le maintien de l'hôtel actuel.

Aujourd'hui on semblerait dire que c'est trop petit, je suis tout-à-fait d'accord avec ça, mais par mon amendement, et je souhaiterais qu'il soit soutenu par une partie d'entre vous, c'est mettre un signal de confiance, aux promoteurs et aux porteurs du projet, mais surtout aux partenaires régionaux : à St-Cergue nous avons compris ce qu'est le développement touristique et pas seulement pour une année, mais pour la vie. Ce site de La Givrine doit rester à vocation touristique et donc ne jamais être affecté à d'autres choses que cela. Merci

Le président remercie M. De Garrini et informe qu'une demande adressée au bureau du conseil, et émanant de plusieurs conseillers, sollicite le vote à bulletins secrets. 8 conseillers ont signé cette demande. Il en faut 9. Un conseiller lève la main. Par conséquent, tous les votes, y compris les amendements de ce préavis seront soumis à ce vote à bulletins secrets.

Le président fait la lecture de l'amendement : « l'amendement proposé, avec l'accord de la préfecture, porte sur la forme et non sur le contenu du règlement. Il n'impactera pas les procédures à venir ». Le président demande à la municipalité : si le conseil accepte cet amendement qui complète l'art. 4 comme demandé, est-ce que cela cause un trouble à la démarche ou est-ce que cela n'a aucune incidence ?

M. Ménard, syndic

Sincèrement je comprends et entends les craintes de M. De Garrini. Une personne dans cette salle nous a demandé, récemment, de changer l'affectation de l'hôtel du Point du Jour qui est en vente depuis des années et cela n'est pas possible au vu du règlement actuel.

Il faut savoir que l'art. 5 du PPA n'est pas modifié. L'aire de construction A est destinée à l'exploitation d'un hôtel-restaurant.

Si aujourd'hui on s'imagine que la probabilité, de transformer cette destination d'exploitation d'hôtel-restaurant en habitation, alors qu'il n'y a aucune habitation autour, et si la DGTL nous demande de le justifier, ce serait juste impossible. D'autant plus qu'il y a des parcelles, presque dans le centre du village, qui ont été déclassées et pour lesquelles il y a eu des demandes de mises en place de construction de villas-chalets, et pour lesquelles le canton a clairement refusé.

S'imaginer qu'à La Givrine un jour on puisse en faire un lieu d'habitation, c'est juste impossible. Vous nous dites, peut-être dans 20 ans... Si on modifie l'art. 4, ça impliquerait que toute la mise à l'enquête devrait être refaite pour quelque chose qui est juste improbable.

Je propose de rejeter cet amendement, tout en sachant que l'actuel règlement du PPA de La Givrine indique clairement à l'art. 4 qui mentionne la Zone d'équipements touristiques, pour l'aire de construction A, l'aire de construction B, l'aire de liaison, l'aire de parking et l'aide de stade de neige.

Si aujourd'hui on imagine que ce sera une situation « bis », comme à l'époque où la LAT n'existait pas, avec l'Observatoire, on peut oublier. C'est impossible.

On réitère la destination de l'aire de construction A à l'art. 5. Le règlement est très clair, la LAT est très claire et son application est encore plus claire. Pour créer de nouvelles zones d'habitation dans des zones où il n'y a pas d'habitation c'est impossible.

Pour ceux qui étaient déjà présents lors de la dernière législature, vous vous souvenez de l'échec de la demande de la municipalité de construire, à côté de la déchèterie, un hangar pour les engins de déneigement. La réponse du canton a été NON, ainsi que de la part de la préfecture. Le changement d'affectation ne pouvait pas être fait.

Nous avons un projet qui est mis en place. C'est un projet qui est difficile, dans une situation économique qui n'est pas facile. La modification du PPA de La Givrine est central pour pouvoir aller de l'avant et pour trouver des investisseurs de l'ordre de CHF 25 à 30 millions.

Le président repose la question : Les deux articles 4 et 5 définissent le lieu comme étant destiné à des infrastructures touristiques. Si on ajoute l'amendement, ce serait inscrit 3 fois. Si dans quelques années, on voulait transformer l'hôtel en habitation, faudrait-il refaire le PPA de La Givrine ?

M. Ménard, syndic

Oui. Et accepter l'amendement nous obligerait à tout refaire les demandes, la mise à l'enquête, etc., ce qui engendrerait des coûts.

M. De Garrini

Ce que je demande c'est qu'on marque un signal fort. La question, quand j'ai évoqué le travail que j'ai soumis à Mme Turin de la préfecture, c'est sur la forme, la faisabilité d'un tel amendement. Il nous appartient totalement de le faire ou pas. Ce qui me dérange un peu, et l'euphorie faite autour de l'incontournabilité cet hôtel, qui va de toute façon arriver, est à féliciter et appuyé par tous, mais le rapport de la DGTL qui date du 28 juillet 2022, à sa page 2/15 : « au vu du traitement non conforme de certaines thématiques, nous estimons que le projet n'est pas compatible avec le cadre légal ». Voilà où on en est avec le cadre légal.

Je ne demande pas qu'on détruise le travail qui a été fait, moi je suis pour cet hôtel. Mais le problème est que si cet hôtel ne marche pas, si l'investisseur ne vient pas, que fera-t-on avec ces terrains ? J'aimerais juste marquer un signe que ce soir nous voulons conserver ce terrain comme touristique. Je ne veux pas en faire une affaire d'état, ni qu'on passe la nuit là-dessus. Mon but était de vous rendre attentifs à cette question. J'ai peut-être moins d'avenir que certains d'entre vous dans cette salle, mais je pense que c'est à voir. Vous prenez la responsabilité M. le Syndic, qu'il n'y aura jamais de modification de ces affectations de terrains à cet endroit, alors c'est très bien. Je vous en félicite, mais je maintiens ma demande et c'est maintenant au conseil, qui est informé, de se prononcer par son vote s'il estime qu'il y a un doute.

Par rapport à ce que vous évoquez sur le travail qui serait à refaire, c'est tout-à-fait faux, puisque la proposition que je demande est de rajouter 3, 4 ou 5 fois, même s'il fallait 10 fois, la précision, qui ne change pas le contenu, que les zones ne pourront jamais être affectées en « logements ». Merci

M. Ménard, syndic

Effectivement dans le courrier du 28 juillet 2022, le canton dit que certains aspects sont non conformes, mais tous ces aspects concernent les art. 7a et 7 b, l'art. 8a, l'art. 16, 16a, l'art. 17 et l'art. 21 qui ont été rajoutés par la suite. Lorsque la 1^{ère} mouture de la modification du règlement a été envoyée, le canton nous a effectivement fait remarquer qu'il manquait ces éléments. Ils ont été rajoutés et font partie de la modification du PPA.

Si demain ce terrain devait être transformé en zone habitable, ce règlement devrait être modifié et passé par une mise à l'enquête, etc., etc.

La version que vous avez entre les mains est en totale conformité avec les recommandations de la DGTL. Prétendre l'inverse est faux. Ça me choque.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement en soulignant le fort risque, si l'amendement est voté, que ça remette en question le processus, alors que par 2 fois nous avons une garantie dans le règlement et que si on en rajoute une 3^e, de toute façon si un jour quelqu'un, un groupe, une municipalité, des conseillers ou autre décide de refaire le PPA de La Givrinerie, que ce soit mentionné 2 ou 3 fois, ils le changeront. Il faut bien comprendre cela au moment du vote.

Le président passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Je ne comprends pas cette manœuvre, puisque l'on vote sur un PPA pour une affectation touristique. Ça doit rester touristique. Si dans 10 ans il n'y a eu aucun investisseur ou que l'hôtel ne fonctionne pas, on va de toute façon devoir voter pour un changement d'affectation. Nous sommes en train de perdre du temps et de se noyer dans un dé à coudre pour de toute façon devoir en arriver là s'il y a du changement.

Pour moi cette intervention ne sert à rien.

Mme Duvert

Le site de La Givrinerie est un col assez emblématique. Nous allons voter sur la minéralisation importante de ses sols et la construction de 5'000 m². Il est vrai que la seule concession que

nous puissions faire a un tel impact sur ce site naturel magnifique, c'est que ce soit dans un but de sensibilisation et de pédagogie du public et ce pour toutes les générations futures. Je suis entièrement d'accord avec M. De Garrini. Je ne voudrais pas que ce site devienne un nouveau quartier, victime de l'étalement urbain et du morcellement du paysage.

M. Beux

Nous sommes en 2022, les états d'esprits changent. Il est vrai que nous parlons d'un PPA. Ce n'est pas rien de passer de 1'800 m2 à 5'000 m2, c'est 3 fois plus et c'est énorme. Autant que ce soit bien fait et qu'on s'assure du résultat.

Le président entend bien la préoccupation de M. De Garrini, sur le fait que cela ne doit pas devenir du logement. Mais, on sait qu'un PPA, même s'il est boulonné, dans 10 ou 20 ans une équipe peut le changer. Quelle décision pourrait être prise par le conseil, en décision de fond, qui n'a pas de rapport avec ce PPA, qui conditionnerait les PPA à venir et qui dirait qu'il est impossible à quiconque de venir un jour proposer un PPA à La Givrine pour en faire du logement. Est-ce possible ?

M. Ménard, syndic

C'est juste irréaliste. Au niveau légal, on ne peut pas transformer du jour au lendemain, sans que personne ne le voie, une parcelle d'affectation.

Concernant l'augmentation de la densité, je rappelle qu'au niveau cantonal, dans l'usage directrice du canton, pour les points dits « touristiques », il est demandé la densification pour les zones d'activités touristiques et d'étalement.

Je ne vois pas par quel détour de ce règlement, sans le changer de fond en comble, sans qu'il ne passe par une mise à l'enquête complète, en faire un lieu d'habitation.

De plus le PPA fait partie du PGA de La Givrine. Je ne sais pas quoi dire d'autre.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote de l'amendement, à bulletin secret. Les scrutateurs distribuent les bulletins et l'urne.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de refuser l'amendement précisant que « les aires, en particulier les deux affectées à la construction A et B, quoi qu'il advienne et quels qu'en soient les raisons (commerciales, conjoncturelles, densification, proximité d'un accès à un transport public, etc.), conserveront impérativement leur affectation « accueil », hébergement touristique et ne pourront jamais être affectées en « logements ».

▪ Refusé

par :

5 oui
38 non
2 abstentions

Le président reprend le cours du point 5 de l'ordre du jour et ouvre la discussion. Il passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

J'aimerais qu'on imagine La Givrine telle qu'elle est aujourd'hui avec ses pâturages, ses chalets, ses maisons bien de chez nous. Été comme hiver, nous avons des touristes qui se baladent, par amour du village et de la nature, moi-même je suis venu vivre à La Cure pour être dans la nature.

Je viens de Genève, j'allais à Verbier quand j'étais petit. J'ai connu cette station dans les années 70, sous un autre angle : un joli petit village, avec des gens qui venaient travailler depuis Veyrier, et aujourd'hui ça a bien changé. On ne reconnaît plus grand-chose et on n'y parle, pratiquement, plus le français. Les gens y viennent c'est juste pour dépenser de l'argent et ce ne sont pas les petits commerçants qui en profitent, mais ceux qui sont venus faire du commerce et qui sont repartis.

Nous avons un écosystème avec une grande biodiversité. Nous avons des « frigos » naturels, si on prend la Genolière avec sa glacière. Nous avons un biotope qui s'est développé avec cet endroit, que personne ne connaît et, qui a fait des milliers de batraciens qui s'écrasaient sur la route à l'époque. Je me souviens avoir fait des barrières pour éviter qu'ils se fassent écraser; il y a des gens qui ont vu ces choses arriver. Et maintenant on parle de les mettre dans un bassin en béton. Peut-être que ça marchera peut-être pas, mais il y a des lois sur le canton qui disent que la biodiversité est à protéger.

J'ai cru voir sur le plan, que le bassin dans lequel on va déverser l'eau, qui tombera des toits d'une surface de 5000 m², de l'autre côté de la route dans la mare de La Givrine, ça fera beaucoup d'eau. C'est un marais qui va se développer. Est-ce que quelque chose a été prévu ?

Quand je vois l'hôtel qu'on nous propose, je vois Verbier, Crans-Montana, Saas-Fee. Je vois un chalet alpin, plutôt qu'un chalet de chez nous. Quand on regarde le bâtiment communal, ou les chalets, on voit de beaux exemples de ce qui se fait ici. De côté de La Cure, on voit l'hôtel Franco-Suisse, qui est un beau bâtiment, tout comme la belle gare de La Cure. Je ne nous reconnais pas du tout dans cet hôtel qu'on nous montre. De plus, il va faire 4 étages et va bien boucher la vue depuis la route.

Cet hôtel va être placé devant une route, où il y avait, en 2015, 5'000 voitures par jour qui passaient. Je pense qu'aujourd'hui on en est peut-être au double. Il faut bien réfléchir avant de voter pour ce PPA, qui passe de 1'800 m² à 5'000 m².

On parlait de restaurants à St-Cergue. Nous avons de super restaurants, dans lesquels nous mangeons surtout des fondues, des steaks-frites et des burgers. Là, on nous propose aussi du fromage. C'est bien, mais il faudrait aussi avoir des nouvelles idées.

Aujourd'hui les gens pensent et voyagent autrement, il faut des nouvelles idées. On ne peut plus continuer comme avant. Avant c'était avant. Aujourd'hui, c'est le futur et il faut penser autrement.

Le tourisme international a évolué au fil des ans, s'adaptant aux changements qui se sont opérés, en termes d'environnement, mais aussi en termes d'exigences sociétales. Les principes de développement durable doivent devenir une priorité, non seulement pour l'hôtelier, mais pour chaque propriétaire d'hébergement. Ces types d'investissement ont le rôle de protéger l'environnement et de réaliser des économies financières grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Ce que j'ai vu dans les propositions de l'hôtel, c'est de proposer des navettes pour le transport ou pour des tours touristiques. Il pense qu'il serait nécessaire de s'occuper, avec le NStCM, d'ajouter des trains, ce qui nous permettrait d'être vraiment écologiques.

Finalement nous avons une sacrée responsabilité par rapport à l'environnement et la nature que nous avons. Ce soir, quand vous voterez oui ou non pour ce PPA, pensez bien que ça changera à jamais la vue et la vision de notre environnement. Merci

M. Hautier

Je sais que l'on vote sur le PPA, mais il y a une chose qui est mise en évidence. On va faire un hôtel avec 4 piliers : hôtel, restaurant, séminaires, sport. Nous sommes dans une région « parc naturel » avec du sport proche de la nature. Il y a des plans d'énergie, des plans sur les eaux usées.

On vient de voir des tableaux assez alarmants sur les eaux, et ce qui me dérange c'est la mise en valeur de « spas ». Nous ne sommes pas dans une zone de thermalisme. Si on pouvait enlever ce mot de la « vente » de ce projet, ce serait bien. Allons du côté des problèmes de durabilité et mettons en avant la durabilité sur ce futur projet.

C'est ce qui m'embêtait. On le sait, nous allons manquer d'eau. Nous sommes dans une zone qui n'a pas d'eau, même s'il y a des batraciens qui arrivent à y vivre maintenant. Pensez à mettre en place tout de suite quelque chose qui arrive à forcer la récupération d'eau, et à économiser l'énergie. Merci

M. Ménard, syndic

Je tiens à rassurer M. Beux. Aujourd'hui, les batraciens sont dans un bassin en béton. Nous sommes en 2022 et nous arrivons à faire des choses plus « nature ».

Il est vrai qu'il y a une mare, en voie de devenir une tourbière par manque d'eau. La question est importante. Il y a un travail qui est fait par le canton et par le Parc Jura Vaudois et quand nous leur avons dit que nous pourrions peut-être récupérer l'eau des toits, ils étaient plutôt satisfaits. Il y a un projet de réutilisation de ce bassin, qui est en très mauvais état. Il y a des personnes qui viennent chercher les batraciens pour leur permettre de traverser la route, ce qui fait également partie du projet.

Lorsque nous avons envoyé le projet, il faut quand même s'imaginer que Pro Natura n'ont pas été des plus simples à convaincre. Toutes les questions soulevées par M. Beux, l'ont aussi été par Pro Natura, et ils ont levé leur opposition. Tous les problèmes de transport ont aussi été soulevés et il a fallu négocier avec l'ATE, et eux aussi ont levé leur opposition, tout comme l'ont fait les habitants de La Cure.

Il faut être réaliste, tous les objections soulevées ont donné lieu à des réflexions et elles ont donné lieu à des réponses. Je vous remercie.

Le président précise qu'il a assisté à une séance de présentation des promoteurs et il a appris que les anciens propriétaires de l'hôtel-restaurant de La Givrine avaient créé deux citernes, qui présentent une capacité de 100'000 l. Ces citernes seront préservées. Elles se trouvent sur les plans. Comme il a compris, il est prévu qu'elles servent de zone « tampon » entre les toits et l'étang de La Givrine. Cela signifie que selon les saisons, cette réserve d'eau pourra servir de réalimentation à l'étang. C'est aussi important de le dire.

M. Ménard, syndic

Ces deux bassins de 50'000 l. se trouvent le long de la voie ferrée du NStCM et il est également prévu de les utiliser pour l'eau sanitaire.

En ce qui concerne le « spa », il n'est pas question d'installer une piscine olympique. Le « spa » consistera en un hammam et des choses très basiques.

M. Scheidegger

Il faut, pour certains habitants et conseillers, refaire un peu l'histoire de St-Cergue et du tourisme. J'ai vu dernièrement une affiche qui vante les hôtels de l'Observatoire et de l'Auberson avec 400 lits. On parle des années 50 et il y avait 400 habitants.

Maintenant, nous serons bientôt 3'000 habitants et nous sommes en train de discuter de 60 chambres, ce qui correspond à 120 lits.

Il faut maintenant redonner un peu de dynamisme touristique à St-Cergue, comme les anciens conseillers généraux de l'époque, qui ont accepté que des quartiers se construisent pour accueillir des gens en dehors du village. On ne prend pas beaucoup de risque en passant à 5'000 m² pour redynamiser St-Cergue, sinon il faut arrêter les pistes de ski de fond, la patinoire et les pistes du village et devenir une cité dortoir.

M. Beux

Je voulais aussi parler du risque de faillite. Si un hôtel de 4 étages ne marche pas et qu'il reste là, comme il y a eu à Founex, avec un hôtel qui est resté fermé durant de nombreuses années et des problèmes de désuétude et de risques sur le bâtiment, on a d'autres exemples de construction qui sont arrêtées parce qu'il y a des faillites. Je pense que ce n'est pas négligeable et nous ne sommes pas dans une période financière très bonne.

Il faut prendre ces précautions, plusieurs ici y ont pensé, c'est très bien. Chacun de nous peut prendre ses décisions. Merci

Mme Duvert, commission des finances

Je ne me répèterai pas sur le fond, mais sur la forme. En tant que membre de la CoFin, j'ai eu l'occasion d'avoir une présentation très complète du projet, mais j'ai ressenti une certaine pression sur mon vote, ce qui était particulièrement gênant. C'est ma 1^{ère} législature et j'espère que cette situation ne se reproduira pas. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé le vote secret. Merci

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote à bulletin secret.

Préavis no 13/2022 - Modification du Plan Partiel d'Affectation de La Givrine et de son règlement.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 13/2022
- Vu le règlement du Plan Partiel d'Affectation de La Givrine
- Oui le rapport de la commission d'urbanisme
- Ouï le rapport de la commission ad hoc tourisme et loisirs, dans sa version majoritaire et minoritaire
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'adopter la modification du Plan Partiel d'Affectation de La Givrine et de son règlement.

▪ Accepté	par :	39 voix pour
		6 voix contre
		0 abstention

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 14/2022 - Demande de crédit de CHF 953'000 destiné à financer les travaux d'aménagement routier – modération de trafic – mobilité douce de la route de France RC 19-B-P, sur le secteur « La Cure », située en traversée de localité.

Le président donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

Je tiens, tout d'abord, à signaler la présence de notre ingénieur M. Guy Fritché, qui a établi le projet et qui se tient à votre disposition si vous avez des questions techniques.

Je remercie pour leurs rapports la CoFin et surtout la CoUrb, avec qui nous avons eu un super échange de travail. J'ai beaucoup apprécié le procédé. Nous avons fait un 1^{er} jet de ce que nous souhaitions faire comme trottoir, nous avons convoqué la CoUrb pour voir quelles étaient leurs idées, qui ont été incorporées au projet et nous avons préparé le préavis. Cette manière de travailler a été très agréable et nous avons pu apporter toutes les modifications. Ce travail d'équipe était vraiment top et je les remercie grandement.

Le président informe que le bureau a reçu un courrier intitulé « amendement » de la part de M. Sébastien Piguët. Il n'en fait pas la lecture, mais relève que M. Piguët a identifié dans le document qu'il était prévu un passage pour traverser la route, qui s'appelle « traversée sans priorité ». Ce passage est signalé, mais pas sécurisé. M. Piguët nous fait remarquer : « d'après le guide de recommandation aux autorités cantonales et communales Diagnostic et aménagement piétons de l'OFROU (p. 56 et suivantes) une aide à la traversée, plus formellement appelée « traversée sans priorité » doit être utilisée dans les conditions suivantes :

- dans une zone à 30 km/h,
- quand le trafic est inférieur à 250 véhicules/h à l'heure de pointe,
- quand la traversée ne nécessite pas de protection particulière, par ex. à proximité d'une école.

Dans tous les autres cas, il faut préférer une traversée avec priorité.

Au vu du trafic, de la vitesse de celui-ci, il me paraît alors nécessaire d'aménager un « passage piétons » formellement appelé traversée avec priorité, en lieu et place des « aides à la traversée » mentionnées dans le préavis ainsi que figurant sur les plans annexés à celui-ci. »

Le président remercie M. Piguet d'avoir envoyé ce document assez vite et qui est attentif à ce genre de choses. Ces remarques avaient un peu échappé, tant à la municipalité qu'à la CoUrb. Une réflexion a donc pu être faite en amont et il redonne la parole à M. Mathez pour de plus amples explications.

M. Mathez, municipal

Nous avons un préavis de CHF 953'000.- avec un amendement supplémentaire de CHF 2'000.- qui est proposé. Après discussion avec la municipalité, nous vous proposons de ne pas modifier le préavis. Une réserve de CHF 80'000.- pour divers et imprévus étant prévue, nous allons faire une demande au voyer cantonal. Cette route est en effet une route cantonale et nous aurons ainsi une réponse écrite que nous pourrons vous lire au prochain conseil. Si c'est positif, tant mieux et si c'est négatif nous aurons une réponse officielle.

Le président demande à M. Mathez de faire cette demande et de faire tout son possible pour obtenir ce passage pour piétons plutôt qu'une traversée sans priorité. Il demande à M. Piguet si ce premier élément de réponse le satisfait.

M. Piguet

Oui.

La proposition d'amendement est mise de côté et le président donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

Notre équipe a été très contente d'avoir été convoquée il y a un an pour voir cet avant-projet. Je pense, honnêtement, que ce que nous avons réussi à avoir, avec cette collaboration, est un projet pour lequel nous pouvons être très fiers et j'encourage à plus de collaboration à l'avenir, et à travailler comme ça. Nous avons amené pas mal d'idées, qui ont été adaptées au projet. Je pense qu'en fin de compte, La Cure aura quelque chose de vraiment magnifique. Nous vous recommandons d'accepter le préavis. Merci.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti

C'est un projet qui me tient à cœur et je pense que c'est le cas pour beaucoup de gens à La Cure. Il y a longtemps que nous attendons un vrai trottoir, la route est vraiment très dangereuse. Je vous invite à venir un matin vous promener, avec moi, au bord de la route. Ça fait peur et vous partirez en courant.

Je vous suggère donc de voter pour ce projet. Merci

M. Nardin

J'avais besoin d'une précision. Est-ce que le trottoir sera surélevé ? Si tel était le cas, est-il prévu que les vélos puissent être sur le trottoir, comme on peut le voir sur certains trottoirs piétons-vélos, ou seront-ils en bordure de trottoir, coincés entre le trottoir et les voitures ?

M. Mathez, municipal

Le trottoir se déroule en plusieurs étapes. Il y aura des parties de trottoir qui seront coupées de la route par une bande herbeuse, et qui ne seront pas surélevées, et des parties de trottoir qui seront directement à côté de la route et qui seront surélevées.

La Cure n'est pas un village à mobilité douce. Le cheminement piétonnier, comme on l'a prévu, permet le passage pour des petits vélos d'enfants, mais pas pour les cyclistes, mordus de vélos.

M. Nardin

Je ne parlais pas spécialement de mordus de vélo, mais simplement de gens qui voulaient se déplacer, par exemple du quartier de la Bouriaz pour aller sur la gare.

M. Mathez, municipal

Ce sera possible, car nous offrons une largeur de trottoir de 2 m et il y aura la place. Mais la signalisation pour les vélos n'est pas prévue, mais l'espace suffira largement. L'espace est fixé en fonction de notre véhicule de déneigement.

Pour répondre à Mme Archer Galibourg, pour les futurs projets où il y aura de l'urbanisme, nous allons, évidemment, essayer de procéder de la même manière.

Le président réalise que la commission des finances ne s'est pas exprimée. Il passe la parole à Mme Alice Duvert.

Mme Duvert, commission des finances

La CoFin soutient ce préavis. Le trottoir de La Cure et la route cantonale sont les premiers « bouts » de la Suisse que l'on peut voir depuis la France. Les prix du chantier sont conformes au secteur et aux tarifs actuels. Nous nous réjouissons de voir quelque chose de très beau, qui annonce l'arrivée sur notre village. Merci.

Le président reprend le fil de la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

Je remercie particulièrement la municipalité pour ce travail qui va être fait. Cela fait à peu près 7 ans que la 1^{ère} demande a été faite, et je vois la chose arriver. On se réjouit. Merci beaucoup.

M. Mathez, municipal

Une séance d'information sera organisée pour les habitants de la Cure, afin d'expliquer le déroulement des travaux, avec un point important dont je parlerai lors de cette soirée, à savoir que nous allons garantir un chemin piétonnier pour les enfants de La Bouriaz, pour se rendre à l'école, durant toute la durée des travaux. Ceci faisait partie des critères de sélection des entreprises.

M. Othenin-Girard

Je reviens sur la remarque de M. Nardin. Il faut s'assurer que les vélos pourront bien aller sur le trottoir, car si cela n'est pas notifié, les vélos n'ont pas le droit d'aller sur le trottoir et cela peut poser problème en cas d'accident, puisqu'il sera en tort. Quelque chose va-t-il être fait dans ce sens ou pas ?

M. Mathez, municipal

Actuellement non. Il n'y a pas de signalisation pour les cyclistes prévue.

M. Piguet

Un complément d'information pour les vélos sur le trottoir. C'est autorisé depuis 2021-2022 pour les enfants de moins de 12 ans, au-delà, ils doivent rouler sur la route.

M. Lampert

Je salue cette initiative à La Cure. J'appuie aussi ce qui a été dit, que cet endroit paraît un peu sinistré par rapport à la commune. Par rapport au danger, j'ai une question technique. De l'autre côté de la frontière, on voit qu'ils ont séparé les couleurs du goudron. Est-ce quelque chose qui coûte beaucoup plus cher ou pas ?

Personnellement je trouve que c'est intéressant, parce que ça démarque mieux visuellement le danger ou un trottoir

M. Mathez, municipal

C'est une très bonne question. En fait, un tapis de couleur nous coûte environ 3 x plus cher. On remarque, si vous regardez devant le restaurant du Jura, l'enrobé a une dizaine d'années et il craquelle. Le résultat n'est donc pas toujours aussi bon. Mais c'est effectivement une solution.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 14/2022 - Demande de crédit de CHF 953'000 destiné à financer les travaux d'aménagement routier – modération de trafic – mobilité douce de la route de France RC 19-B-P, sur le secteur « La Cure », située en traversée de localité.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 14/2022
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Oui le rapport de la commission d'urbanisme
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement routier – modération de trafic – mobilité douce sur la route de France RC 19-B-P, sur le secteur « La Cure », située en traversée de localité,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 953'000.-,

de financer ce montant par un emprunt portant la dette communale à CHF 9'843'191.-, prévu dans le plafond d'endettement,

d'amortir l'investissement net sur 20 ans au maximum.

▪ **Accepté unanimité** par : **45 voix pour**

Point n° 7 de l'ordre du jour

Réponse de la municipalité à l'interpellation « développement durable de St-Cergue».

Le président passe la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Pour répondre à cette interpellation, il est important de revenir sur le PECC et de vous informer d'où nous en sommes et de ce qui se passe au sein de notre commune.

Qu'est-ce que le PECC ? C'est le Plan Energie et Climat Communal.

Le plan énergie et climat communal est un programme de soutien qui actualise et élargit le concept énergétique des communes vaudoises (CECV).

C'est un accompagnement des communes qui leur propose un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

Les objectifs du PECC :

- Faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes vaudoises.
- Mettre à disposition des outils pratiques pour toutes les communes vaudoises.
- Subventionner l'accompagnement externe pour les communes sans personnel dédié.
- Positionner le PECC comme fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat. Définir les priorités environnementales, sociales et économiques de chaque commune.

Où en sommes-nous à St-Cergue ?

- Première information aux communes à Région de Nyon en mars 2022.
- Décision municipale de participer au PECC le 4 avril 2022.
- Création dans un premier temps d'une commission municipale.

- Recherche de partenaires agréés par le canton (obligation cantonale de se faire accompagner par des spécialistes). Choix du partenaire pour nous accompagner dans le process du PECC.
- Notre choix s'est porté sur Alterna Sàrl à Prilly.
- Intégration au budget du plan énergie climat cantonal.
- Première rencontre avec Alterna en juin 2022.
- Demande de subvention au canton le 17 juin 2022.
- Le 7 juillet 2022, nous avons obtenu la subvention de CHF 7'561.- Le montant global sur 4 ans est de CHF 24'409.- et le montant total de la subvention accordée est de CHF 12'409.- Pour la 1^{ère} tranche (2022), comme mentionné plus haut, le montant de la subvention est de CHF 7'561.- sur un coût planifié de CHF 15'121.-. Ce montant est plus élevé que pour les années suivantes, puisque tout est à mettre en place. Pour les tranches 2, 3 et 4 (2023, 2024 et 2025) le coût planifié sera de CHF 3'231.- par année et la subvention de CHF 1'616.- par année. La subvention correspondant à environ la moitié.
- Début de notre collaboration avec Alterna septembre 2022 (selon leurs disponibilités).
- Information aux communes le 8 septembre à Beaulieu Lausanne.
- Première séance de travail le 20 septembre 2022 (mise en place de la planification de mise en route du PECC).
- Séance pour élaboration d'un sondage à la population le 29 septembre.
- Envois du tout ménage sondage à la population.
- Séance de synthèse (analyse des réponses de la population au sondage).

Ce qui va arriver :

- Atelier vision et objectifs de la Municipalité.
- Création d'une commission citoyenne 17 janvier 2023.
- Atelier sur les actions avec la commission et s'appuyant sur les résultats du sondage.
- Atelier pour la sélection des actions qui sera mené par la Municipalité.
- Séance d'information participative avec toute la population pour présenter les mesures choisies le 23 février 2023.

En ce qui concerne la biodiversité :

- Une collaboration avec le Parc Naturel Régional Jura vaudois qui mène, depuis 2021, le projet Biodiversité en village. Il aide les communes du Parc à mettre en œuvre des mesures pour donner plus de place à la nature en milieu bâti. Bords de chemins, avant-toits, ronds-points, espaces-verts sont des lieux précieux pour la faune et la flore.
- Nous avons déjà recensé dans notre commune des espèces protégées comme les hirondelles de fenêtre et les martinets.
- Une séance d'information à la population est prévue au printemps prochain.

Nous n'avons pas attendu le début du plan énergie climatique cantonal pour agir :

La dynamique climatique est lancée au niveau communal.

St-Cergue est fière de faire partie du PECC dans ce contexte de changement climatique. La municipalité a décidé de franchir un pas supplémentaire en encourageant les citoyens à investir dans l'énergie durable. C'est pourquoi nous accordons une subvention communale pour la pose de panneaux photovoltaïques aux particuliers depuis le 31 mars 2022. Depuis cette date la commune alloue un montant de 20% de la subvention cantonale obtenue, avec un plafond à CHF 1'200.-.

Nous avons également adhéré au « Guichet Mobile » en mars 2022 : ensemble faisons bouger la mobilité douce. Il s'agit d'une application pour faire du co-voiturage, pour favoriser le vélo en libre-service, les P+R, et les transports en commun.

Quand avez-vous vu la voie lactée pour la dernière fois ?

On ne trouve plus un kilomètre carré d'obscurité totale sur le Plateau suisse, ni dans le Jura vaudois. On appelle ce phénomène : la pollution lumineuse. Réduire l'éclairage est bénéfique pour la biodiversité, pour la santé et pour l'économie. Des communes s'investissent en faveur de l'extinction lumineuse, pour rallumer les étoiles.

Biodiversité :

Les animaux nocturnes sont considérablement gênés par la barrière lumineuse que représente un village illuminé. Cela entrave leurs déplacements. L'éclairage rend également les animaux visibles et donc plus vulnérables aux prédateurs.

Un lampadaire allumé pendant toute une nuit peut entraîner la mort d'environ 100 insectes. Ces derniers étant à la base de la chaîne alimentaire, cela se répercute sur d'innombrables autres espèces. Les plantes sont également perturbées par la modification du cycle jour/nuit.

Santé

Un éclairage nocturne trop important : la lumière intrusive des luminaires ou des panneaux éclairés, peut causer d'importants troubles du sommeil.

A termes, cette situation peut exercer une influence négative sur l'horloge interne (rythme biologique de 24 heures) et sur la santé.

Energie

Une réduction ou une extinction complète de l'éclairage nocturne conduit à une importante économie d'énergie, pouvant atteindre 80%.

Le résultat est directement visible sur la facture d'électricité et la différence peut être conséquente.

Pour toutes ces bonnes raisons la municipalité a pris la décision d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Les horaires seront de 30 minutes après le dernier train du soir, et de rallumer 30 minutes avant le premier train du matin, afin de ne pas pénaliser les usagers.

Nous avons plus de 200 points lumineux sur notre territoire. Il est impératif de garder allumés les passages piétons. (Directive 2/2020 – DGMR - Extinction de l'éclairage public). Nous allons placer des mâts solaires, à partir de cet hiver et au printemps prochain aux passages piétons, qui ce qui permettra de les laisser allumés.

Une petite période de transition sera nécessaire pour établir ces changements.

Dès le mois de décembre une partie de l'éclairage public sera progressivement éteint. Une séance d'information à la population sera organisée prochainement.

D'autres communes, comme Genolier, Givrins, L'Abbaye (village des Bioux) et Le Vaud, ont franchi le pas et éteignent leur éclairage durant la nuit. Elles sont toutes très satisfaites du résultat obtenu.

La commune a souhaité restreindre les illuminations publiques dans la commune durant les fêtes de fin d'année et d'illuminer que les sapins de Noël.

En résumé pour répondre à votre interpellation :

- Oui, la commune va définir ses priorités dans les objectifs 2030 et va tout mettre en place pour les appliquer.
- Les divers décisions et préavis municipaux tiendront compte des enjeux du développement durable (environnementaux, sociaux et économiques)
- Comme mentionné une commission municipale a été créée, une commission citoyenne, représentée par la population suite au sondage va être créée le 23 février 2023.
- Un dicastère PECC a été créé et intégré au budget.

Merci pour votre attention.

Le président remercie Mme Morina pour cette présentation. Il est impressionné par tout ce qu'il vient d'entendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Reto Lampert.

M. Lampert

Je suis ravi d'entendre tout ce que vous avez dit. Je voulais juste avoir une précision sur le fait qu'une commission municipale a été créée.

Mme Morina, municipale

Oui, pour répondre aux exigences du PECC. Celle-ci est composée de notre syndic, de M. Guillaume Obez et de moi-même.

Mme Maillefer

Pour le soutien aux habitants pour la pose de panneaux solaires, c'est à partir de 2022 ? C'est déjà en cours ?

Mme Morina, municipale

Oui c'est déjà en cours. Toutes les personnes nous faisant une demande lors de la pose de panneaux photovoltaïques reçoivent un courrier les informant qu'ils ont droit à une subvention de la part de la commune.

M. Stéphane André

Je fais juste une remarque par rapport à la présentation que nous avons eue maintenant et au point que nous avons voté au préavis 14/2022.

J'entends bien que nous faisons partie du PECC, mais il y a des choses pour lesquelles nous nous tirons une balle dans le pied.

On nous dit qu'il faut diminuer la pollution et aux 4 coins du village, on installe des chicanes d'entrée, des ralentisseurs, etc. pour les véhicules. Moi, qui suis tous les jours au volant d'un véhicule lourd, je peux vous dire que sur La Côte et aussi par ici, depuis 30 ans on peut rajouter entre 15 et 20 % d'augmentation de carburant avec tous ces ralentisseurs. Il faudrait peut-être aussi porter la réflexion sur des radars fixes, par exemple, et ainsi pénaliser les gens qui roulent comme des sauvages et ne pas augmenter la consommation de tous les véhicules qui passent quotidiennement chez nous.

M. Mathez, municipal

C'est une excellente remarque. Nous avons étudié cette possibilité de mettre un radar fixe. Il faut savoir que la commune finance la pose du radar, puis les factures qui partent servent à rembourser notre investissement et ensuite les bénéfices partent au canton.

Les coûts sont relativement élevés. Nous avons fait une étude pour mettre deux emplacements de radars aux Pralies et il y en avait pour CHF 320'000.- à l'époque. Mais, effectivement, avec l'augmentation de trafic que nous avons, cette option est à réfléchir.

M. De Garrini

Je vous félicite pour cette présentation. Je me pose la question concernant les restrictions, à notre altitude, pour la mise en place de pompes à chaleur, qui sont limitées drastiquement au-dessus de 1000 m. Je pense qu'aujourd'hui, vous pourriez entreprendre une démarche pour lever cette restriction.

Mme Morina, municipale

Les pompes à chaleur sont acceptées pour autant qu'elles soient conformes pour une altitude de plus de 1000 m. Elles doivent juste être adaptées à notre altitude.

M. Othenin-Girard

En ce qui concerne la commission municipale, souhaitez-vous intégrer un conseiller dans cette commission, ou souhaitez-vous rester à 3 personnes ?

Mme Morina, municipale

Là c'est la commission « municipale ». Il va y avoir une commission « citoyenne » qui sera mise en place et à terme, nous aurons certainement une commission permanente dans le cadre du conseil communal. Tout cela se met en place au fur et à mesure.

Mme Martinez-Piguet

Les radars fixes coûtent très chers, mais la commune peut faire des demandes pour que des radars mobiles soient posés plus souvent et dans le centre du village et pas seulement aux Pralies. Ils sont très souvent aux Pralies ou à La Givrine et les gens le savent. Par exemple, à la Rte d'Arzier, les voitures roulent à 80 km/h. Je pense que cela ne doit pas coûter grand-chose de demander des radars mobiles.

M. Mathez, municipal

Pour votre information, nous avons les chiffres de l'année passée, avec les radars - indicateurs mobiles. Nous les mettons non seulement aux Pralies, mais également vers la station « essence » ou sur le parking du plat d'Arzier. Le relevé des vitesses sur la Rte d'Arzier la nuit indique que les véhicules sont en moyenne à 67 km/h. Cette situation ne nous plaît pas trop, car nous nous rendons compte que malgré le 50 km/h mis en place, la vitesse n'est pas respectée. Suite à cela, le préavis qui concernera la mise en place du parking du plat d'Arzier, va permettre un rétrécissement de la chaussée, qui va aider à réduire la vitesse.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et remercie la municipalité pour ces informations qui nous permettent d'entrer dans une nouvelle ère.

Point n° 8 de l'ordre du jour**Réponse de la municipalité au postulat 01/2022 « Anticipons les besoins scolaires – Développement ».**

Le président pense qu'il y a une erreur. Quand ce sujet est arrivé, il pense que la bonne terminologie aurait dû être une interpellation et non un postulat. Il y avait plusieurs pages avec des questions. Il passe la parole à Mme Valérie Legrand-Germanier qui s'est penchée sur ces questions et va y apporter un maximum de réponses.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Il y avait 6 questions dans ce document. Je ne vais pas les reprendre tout à fait dans le bon ordre.

Je commencerai par les questions de démographie, puisque c'est ce qui va déterminer les choix que nous devons faire en termes d'infrastructures. Puis la question du financement et enfin la question de sécurité sur les itinéraires.

Petit rappel du cadre légal : les communes sont responsables de mettre à disposition les locaux, les installations, l'espace, les équipements et le mobilier, assurer la maintenance, l'exploitation, etc. Mais elle ne s'occupe pas de ce qui touche au « pédagogique ».

En créant l'AISGE, les 5 communes ont décidé de mutualiser le financement, avec une règle qui figure dans les statuts, qui est de : à moitié en fonction du nombre d'élèves et à moitié en fonction du nombre d'habitants. On entend parfois que St-Cergue paie pour les autres. Pour vous donner une idée, voici un tableau de répartition :

	Habitants (déc 2021)	% Habitants	1-6P (juin 2022)	7-8P	9-11S	% Elèves
Saint-Cergue	2755	27%	202	54	65	26%
Arzier-Le Muids	2947	29%	229	57	96	31%
Genolier	2022	20%	117	45	78	20%
Givrins	1010	10%	62	25	27	9%
Trélex	1439	14%	75	39	49	13%
Sous-total			685	220	315	
Total	10 173		1220			

De plus il ne faut pas oublier qu'il y a des frais, comme les abonnements de train qui sont largement utilisés par ceux du haut, et qui ne sont pas financés selon un mode « utilisateurs-payeurs ».

Le fait d'avoir une association intercommunale, avec une mutualisation du financement, rapporte aussi aux grandes communes comme la nôtre. Il faut dire aussi que ce que nous sommes en train de voir maintenant, c'est que nos élèves sont principalement la cause de ces besoins en infrastructures.

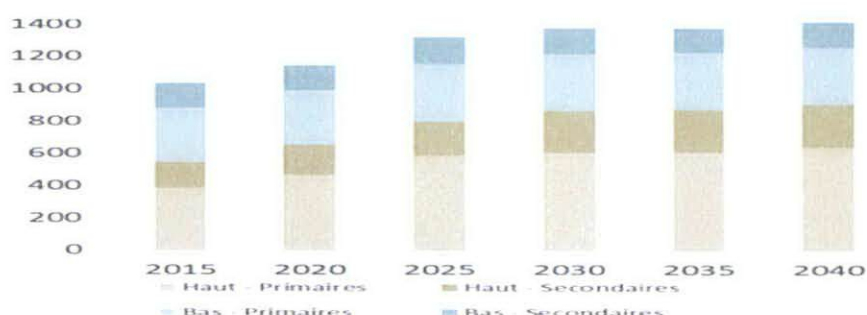
Si on fermait la route et que l'on faisait « chambre à part », pour les 2 années qui viennent, nous avons pas mal de stabilité dans l'effectif des 1 à 6 P, soit les classes que nous avons ici. Nous avons 11 classes d'élèves et 1 salle de gymnastique. On entend parler du dimensionnement de la salle et du fait que ce ne serait plus vraiment suffisant. Dans les directives cantonales, jusqu'à 14 classes on peut fonctionner avec 1 salle de gym. Nous sommes, avec 11 classes, dans les rangs.

Ce que nous a appris le rapport Microgis, qui est très intéressant, notamment parce qu'ils ont splitté les différentes catégories. Par rapport à la croissance prévue, par les mêmes auteurs, sur la population de St-Cergue et d'Arzier, c'est qu'il y a une importante croissance pour les petits en 2025. Cela joue dans les prévisions dans nos besoins d'infrastructures.

Tableau 3 Evolution des effectifs d'enfants de l'AISGE

	2020	2025	2030	2035	2040
Préscolaire	366	391	411	422	453
		+7%	+5%	+3%	+7%
Primaire	968	1'111	1'119	1'133	1'173
		+15%	+1%	+1%	+3%
Secondaire	385	446	495	487	493
		+16%	+11%	-2%	1%

Le haut (St-Cergue/Arzier-Le Muids) progresse le plus fortement: + 173 dans le primaire (1-8P) en 2040, contre + 14 dans le bas



Quand on parle de 173 élèves dans le « haut », cela signifie qu'on compte Arzier et les 7 et 8 + les 1 à 6.

Il s'agit d'une tendance. C'est calculé sur la base d'hypothèses. Il faut bien faire attention, car cela dépendra d'un certain nombre de facteurs, qui peuvent accélérer ou ralentir la réalisation de cette tendance statistique.

Si la tendance tire vers le haut, c'est parce que nous avons un grand nombre de projets de construction prévus et qui vont se faire. Ils vont apporter, au village, soit des couples avec des jeunes enfants, soit des familles déjà constituées. Quant à savoir s'il s'agira de bébés, de pré-ados, ou des ados, nous n'en savons rien. Il faut bien comprendre, quand on nous pose la question du nombre de classes dont nous aurons besoin, qu'on ne peut pas répondre. Nous ne savons pas qui va arriver dans le village et qui va racheter les chalets des personnes âgées qui devront aller vivre en appartement.

Nous avons aussi des contraintes cantonales, qui contrecarrent parfois, à la hausse ou à la baisse, la vision qu'on peut avoir sur le développement de notre commune.

Ce que Microgis nous dit en gros, c'est qu'en 2030, les 1 à 8 P devraient bénéficier de 5 classes supplémentaires pour l'ensemble des 5 communes. A l'horizon 2040, ce serait 7 classes supplémentaires, toujours pour les 1 à 8 P. Mais attention, le taux de « remplissage est de 19 vs 22.

A partir de maintenant, je vais beaucoup dire « si ». Si on considère qu'Arzier et St-Cergue sont, à peu près, équivalents en importance et que les 1 à 4 P sont, à peu près la moitié de l'effectif de 1 à 8 P, ça veut dire qu'à St-Cergue on devrait avoir, d'ici à 2023, 2 classes de 1 à 4 P supplémentaires. Peut-être que nous devrons les avoir en 2025, selon les familles qui s'installeront dans les nouveaux quartiers. Et si le collège, actuellement prévu pour les 5 à 8 P, se fait, la pression démographique fera, que vraisemblablement, et contrairement à ce que l'on avait espéré, les petites classes continueront d'occuper la quasi-totalité des locaux qui sont aujourd'hui disponibles, si les 5 et 6 P descendent.

Cela signifie deux choses : la fameuse construction de ce collège joue un rôle hyper important dans les décisions que nous devons prendre, et aussi parce que nous avons un partage de l'infrastructure, la question du parascolaire joue un rôle important dans cette réflexion.

Le début de l'histoire de ce fameux collège de 5 à 8 P, c'est 2010. Et ce que nous pensions qui marquait la fin c'est mars 2022, avec le rejet du recours par le Tribunal Fédéral. Ce qui signifie que, rien que pour pouvoir planter le 1^{er} coup de pioche, il a fallu 12 ans.

Le projet total du Bix comportait 2 bâtiments (B1 et B2) avec un total de 24 classes et 3 salles de gym. On pensait qu'avec le « B1 » de 14 classes on irait déjà assez loin. Que s'est-il passé ?

Cet hiver il y a eu cette étude Microgis qui nous ont dit qu'en 2040 nous allions avoir une grosse accélération. Puis il y eu des choses qui n'étaient pas prévues. A l'horizon 2040, le besoin, pour l'UAPE si on a envie d'anticiper, c'est une place pour 2 enfants. Et ça ce sont des surfaces qui n'ont pas été prévues à l'avance. L'obligation d'avoir un APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire). Si aujourd'hui nous avons un centre de jeunes, on devrait pouvoir créer un APEMS, mais ça n'avait pas été prévu.

Ce qui se passe, c'est qu'avec ces projections démographiques et l'évolution, la prise en charge des enfants, avec un B1, qui tout seul avec les 5 à 8 P, est trop petit. Le B2 qui n'est, aujourd'hui, pas chiffré et qui restait une hypothèse selon la croissance du volume d'élèves, devient une nécessité. Au-delà de ça, on nous demande si le B1 et le B2, cumulés, vont pouvoir réussir à accueillir tous nos enfants ? Il y en a qui pensent que oui et d'autres que non, c'est une analyse qui est en cours.

Nous devons donc nous demander ce que nous allons faire si les B1 et B2 sont trop petits, puisque la parcelle n'est pas faite pour un agrandissement du B2.

Par-dessus ça, dès l'arrêt du TF en notre faveur, la municipalité d'Arzier-Le Muids a relancé des appels d'offres, et nous avons réalisé que les prix ont augmenté de 20 % en moyenne.

Si nous faisons le B1, tel qu'il a été conçu et au prix d'aujourd'hui, plus un B2, qu'on a pas encore exactement chiffré et qui sera moins cher que le B1, puisqu'il n'a pas de salle de gym, on se retrouve avec un projet à CHF 60 millions, alors qu'à la base on avait prévu CHF 35 millions. On ne peut donc pas prendre de décisions immédiates et nous devons commencer par réfléchir.

L'AISGE a donné le mandat à Arzier-Le Muids de réétudier le projet, à savoir : qu'est-ce qui peut être optimisé sur ce projet-là. 1^{ère} hypothèse :

- le projet est construit, et reste là où il est et on essaye d'optimiser au maximum.
- Combien va coûter le B2 ?
- Peut-on imaginer le faire ailleurs ?
- Peut-on imaginer de faire autre chose sur cette parcelle ?
- Quels niveaux allons-nous y mettre ? Si c'est trop petit pour les 5 à 8 P, est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir à prendre une cohorte d'élèves différente ? Arzier met ses élèves dans des porte-à-cabines depuis des années. Combien de temps cela va-t-il durer ?
- Quel est le coût pour repartir sur un nouveau projet, par rapport aux besoins des élèves et aux surcoûts qui peuvent être générés par la location de porte-à-cabines, par la mise à disposition de locaux, etc.

Tout cela fait l'objet de réflexions, à la fois politique et technique. La municipalité d'Arzier-Le Muids est en train de faire des analyses et des simulations pour nous, mais il y a un nombre de questions très importantes qui est posé.

L'ouverture du collège était prévue pour août 2022. Nous n'aurions pas toutes ces considérations. Il y aurait 4 classes de plus et tout irait bien. Plus le Bix tarde, plus nous avons de pression. Si nous arrivons à le faire en 2 ans, la pression sera moins importante que s'il arrive dans 8 ou 10 ans.

Aujourd'hui nous sommes obligés de faire des analyses dans un contexte de fortes incertitudes, et je ne peux pas vous dire exactement combien de m² je pourrai mettre à disposition en 2025. Dans 6 mois ou 1 an, nous serons un peu plus au clair, nous saurons un peu plus où nous allons, à quelle échéance nous avons besoin de ces locaux. Nous devons nous préparer à ce que d'ici 2025 nous ayons besoin de locaux supplémentaires.

Puisque le Bix va se faire, créer de la surcapacité infrastructurelle impose que la structure soit réaffectable, soit démontable, où qu'on arrive à trouver le moyen de dégager de l'espace dans nos locaux existants, parce que nous devons rester flexibles, parce que nous ne pouvons pas dépenser de l'argent en construisant une nouvelle école juste parce que nous aurons 3 ans de retard sur la construction du Bix.

C'est là que le parascolaire entre en jeu, parce qu'ici il y a un partage des locaux avec une UAPE qui est en croissance. Les nouveaux habitants auront peut-être un profil socio-économique différent. On se retrouve à St-Cergue avec des coûts du logement assez élevés, et il est probable que les 2 parents travaillent avec un taux d'activité qui ne sera pas le même que celui qui se pratiquait traditionnellement dans notre village, ce qui fait que ces habitants seront des gens qui auront besoin de capacités en pré et parascolaires plus importantes. Et bien sûr, plus le collège prendra du retard, plus nous aurons cette pression.

Aujourd'hui l'UAPE a 84 places, elle est pleine à midi, mais il reste de la place pour certains créneaux d'après-midi ou certains jours. Le succès de l'UAPE a été assez fulgurant et la croissance a été assez rapide. Le problème est que l'UAPE colonise de plus en plus d'espace dans le Vallon. On a le bâti que l'on a et, nous cherchons toujours des solutions, pour que les parents puissent aller travailler et nous confier leurs enfants, nous occupons de plus en plus d'espace ici.

Si nous avons plus de locaux disponibles, ce ne serait pas forcément idéal parce qu'il faut repenser l'infrastructure, qui ne convient plus à l'OAGE et à l'AISGE, mais ils comprennent que nous faisons ce que nous pouvons.

Donc si l'UAPE ne convient plus ni dans l'école, ni dans le Vallon, que fait-on ? Pourrait-on relocaliser et délocaliser l'UAPE ? ça libérerait des locaux transitoires pour l'école, pour les classes supplémentaires en attendant le Bix. Mais où mettrait-on l'UAPE ? Cette réflexion est en cours et sur laquelle je ne peux pas vous donner de réponse définitive car nous recherchons des solutions qui soient, à la fois économiques et rationnelles.

Je fais un petit détour par la crèche, qui a 22 places et qui pose un problème au niveau de l'AISGE, ainsi qu'à nous. En effet, les locaux sont trop petits, et mal adaptés, dedans, dehors, au niveau des équipements. Elle ne répond pas à toute la demande et il faudrait, elle aussi, la déplacer pour pouvoir permettre un doublement des capacités pour que tous les parents puissent mettre leurs enfants.

Quand on arrive aux questions de financement, on se retrouve avec des besoins, très probables à court terme et transitoires pour l'école, des besoins de développement à moyens termes sur l'UAPE et une situation de la crèche qui ne va pas du tout. La question est aussi de savoir qui va payer ? Comment va-t-on faire ? Comment va-t-on faire avec la station d'épuration, le réseau d'eau, l'UAPE, le Bix, les rues, les trottoirs. Comment fait-on pour fixer les objectifs, alors que nous avons des besoins qui peuvent paraître concurrents.

J'ai pu entendre des personnes dire que quand elles étaient petites, quand il y avait de la pluie, on mettait un bidon à côté de la chaise, parce qu'il y avait des fuites du plafond, et qu'elles n'en étaient pas mortes. Ça c'est fini maintenant. Nos enfants méritent des locaux qui soient sécurisés, qui répondent aux normes, qui soient confortables.

Nous avons des possibilités de financement qui sont extrêmement variables. On peut avoir un financement communal, intercommunal, externe, on peut être propriétaire, locataire, il y a plein de solutions qui existent, mais elles demandent une vraie réflexion. Typiquement, si on a besoin d'une crèche à St-Cergue qui n'accueille que les enfants de St-Cerguais, demander un financement intercommunal (à l'AISGE), on peut comprendre qu'il y ait des communes un peu moins sensibles. Après nous nous retrouvons seuls avec notre PDI (Plan des Investissements) et on se demande comment nous allons faire face à tous ces besoins. Maintenant, nous cherchons des solutions qui soient flexibles, adaptées et raisonnables.

J'aimerais encore dire un dernier mot. Je sais qu'il est tard, mais j'y tiens vraiment.

Il y a une question sur la sécurité, l'accompagnement des enfants qui est financé par l'AISGE. Il y a une quinzaine d'accompagnants, une dizaine de patrouilles, le transport et l'accompagnement coûte plus d'un demi-million à l'AISGE. J'accepte très mal d'entendre que les enfants ne sont pas en sécurité sur le chemin de l'école. Ça me touche énormément parce qu'il y a un travail qui est fait au niveau de l'organisation, de la sélection, de la formation et du suivi de toutes ces personnes, qui font un job qui n'est pas facile et qui demande de la disponibilité. Alors nous les politiques, nous sommes en direct de tout ce qui se passe sur le chemin de l'école. A l'AISGE, il y a une gestion qui est hyper professionnelle. Nous sommes tout le temps en contact. Ça se passe extrêmement bien. Donc « non », les enfants ne sont pas en danger sur le chemin de l'école. Et quand on voit qu'il y a une zone grise, par exemple le long d'une route, quand on peut, on fait des améliorations. Il y a des choses qui sont relativement faciles à faire, c'est ce que nous avons fait l'hiver dernier en changeant le tracé qui allait de la gare à J.-J. Rousseau, et qui a été super bien accepté et apprécié par les accompagnants du pédi-train. Dès que nous devons faire un changement sur l'aménagement de la route, nous ne sommes plus seuls ; nous nous retrouvons avec le canton et on se retrouve avec des préférences. Par exemple si on veut faire une zone à 30 km/h, on ne peut pas forcément si on a une route de trafic international, ou alors, une zone à 30 et on doit supprimer les passages pour piétons. Il y a forcément quelqu'un qui va trouver que ce n'est pas une bonne idée.

Il y a des projets qui sont prévus dans notre PDI : la rue de la Gare, la rte d'Arzier, où là, on prévoit l'aménagement de la route pour la sécurité de l'usager. On doit penser dans le temps tout en mettant en place, quand on le peut, toutes les mesures nécessaires. On peut trouver qu'un passage n'a pas de patrouilleurs, mais quand on n'en a pas, la responsabilité incombe aussi un peu aux parents. Certains pensent qu'il n'est pas sûr de venir jusqu'au Vallon, mais il y a aussi des parents qui, s'ils le pouvaient, viendraient jusque dans le vestiaire avec leur voiture. C'est aussi aux parents d'avoir un minimum de bon sens pour protéger tous les enfants qui convergent vers l'école aux heures de pointe.

Nous faisons des choses, notamment avec le dépose-minute, pour sécuriser au maximum l'arrivée des enfants devant l'école.

Et oui, nous sommes à St-Cergue. Il y a de la neige, du verglas, on met 29 tonnes de sel chaque hiver sur nos routes, alors « oui », le trottoir peut être, de temps en temps, un peu glissant. Nous ne vivons pas sous les tropiques.

C'est un coup de gueule, dont je n'ai pas l'habitude, mais j'espère vraiment que les informations que je vous ai données vous permettront de voir que nous faisons notre maximum pour la sécurité des enfants et pour fournir, dans les meilleurs délais, des infrastructures de qualité. Là, nous vous demandons juste un peu de temps car tout va se jouer dans les prochains mois. Merci

Le président remercie Mme Legrand-Germanier pour sa présentation dynamique, complète et complexe. Il espère que les conseillers se rendent compte combien il est compliqué de répondre à une question, quand tous les paramètres sont mobiles. C'est un peu un casse-tête. Il apprécie beaucoup le soin qui est pris à réfléchir à toutes ces questions et de voir les réponses qui ont été données.

Il est 22h51. Si un débat est ouvert sur ce sujet, le président ne sait pas quand il se terminera. Il propose de passer au point suivant, du fait qu'il y a eu beaucoup d'informations données. Mais on pourra revenir plus tard sur ce sujet. Il espère que les conseillers sont rassurés de voir qu'il y a des gens qui se préoccupent de ces questions. Il donne la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Je ne vais pas répondre sur le fond du message, mais juste pour la forme. Si c'est un postulat qui a été posé et pas une interpellation c'est tout à fait volontaire. C'est précisément parce que les signataires sont parfaitement au courant que les réflexions sont lancées. Le but n'était pas d'avoir une réponse en décembre, mais en octobre de l'année prochaine pour l'avancée des réflexions. Le but n'est pas d'avoir plus de questions. Dans la réponse de la municipalité, il y a des questions du postulat, parce qu'on avance pas comme ça.

Le but, c'est de se poser. Normalement quand il y a un postulat, l'exécutif invite les postulants afin d'être sûr d'avoir bien compris. Ça a été un travail de longue haleine qui a été fait et pas dans le but de vous embêter, mais dans le but d'essayer d'avancer. Le constat c'est qu'aujourd'hui le collège J.-J. Rousseau n'accueille que des 1 à 4 P et a dépassé 100% de capacité. Au cours des 2 premiers conseils de l'année, la municipalité nous a expliqué qu'elle allait réaffecter J.-J. Rousseau. Nous avons un bâtiment qui a plus que 100 % d'utilisation, et on nous dit que nous allons utiliser d'autres bâtiments. Je peux vous garantir que si vous dites à la direction que vous allez réaffecter ces locaux, ils vont rigoler. Ce lieu va rester une école dans l'état actuel des choses.

Donc, on a un problème. Maintenant il faut se poser et avancer. Pour les réponses, pour le contenu, on verra si la municipalité maintient sa réponse à l'examen d'une commission qui l'examinera, ce qui est la procédure pour un postulat, soit j'invite la municipalité à refaire une réponse en octobre prochain. Merci

M. Lampert

Ce n'est pas pour faire un débat, mais moi j'ai toujours envie de faire des propositions. Ces questions d'école qui évoluent, me font poser la question : pourquoi n'y a-t-il pas d'études d'architecture qui savent inventer des écoles modulables ?

En Allemagne ça commence à venir, surtout avec le bois. Quand on parle d'écoles, souvent ce sont des « casernes ». Ce sont de gros blocs en dur. Un conseil : pourquoi ne pas repenser le concept d'écoles modulables. Ça peut aussi exister chez nous, sans que ce soit des porte-à-cabines. On est quand même dans une évolution architecturale qui se pose des questions sur le développement durable et le bois en fait partie.

Pour moi, il y a quelque chose à réinventer, pour ne pas tourner en rond avec ces questions qui n'ont pas de réponse.

Le président propose, par rapport au contexte : les questions de M. Piguet, et autre, de s'engager personnellement à avoir un échange avec la municipalité pour venir en mars dans une réflexion qui tienne compte de ces différentes remarques et de la dynamique que le conseil aimerait et qui pourrait être développée ensemble. Il pense qu'il faut prendre le temps. Ce soir, on a pu voir le travail que ça représente d'arriver avec toutes ces slides et toutes ces objets qui ont été votés et le travail que cela va représenter de venir en mars avec les préavis à venir. Il est quand même possible de « plancher » cet hiver pour faire une proposition dynamique en lien avec ces questions. Est-ce que ça peut convenir à la municipalité ?

M. Ménard, syndic

Comme Mme Legrand-Germanier l'a expliqué, l'AISGE est en pleine réflexion sur un nouveau modèle. Evidemment que cette proposition est sur la table, ainsi qu'une autre. Est-ce que le projet de 2010 est encore adéquat ? On peut se poser la question. Faut-il repenser un nouveau projet ? Si oui, y intégrer tous ce qu'ici on attend. Un projet de CHF 60 mios, c'est impossible, en raison du plafond d'endettement de l'AISGE qui est à CHF 68 mios, avec déjà CHF 18 mios de dettes et qu'une modification/augmentation de ce plafond, selon les statuts, doit passer par les 5 communes et être acceptée par les 5 conseils communaux. On peut bien imaginer qu'une ou deux communes disent non.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, toutes ces réflexions, ces évaluations vont être présentées au plus tard courant début 2023. D'autres alternatives sont en train d'être regardées.

Mais sincèrement, je reprends les propos de notre président, nous sommes des miliciens, et quand je vois tous les préavis que nous avons produits cette année, nous avons fait beaucoup. Je peux comprendre l'impatience ou l'exaspération de Mme Legrand-Germanier. Il y a beaucoup de critiques, mais il y a énormément de travail qui est fait. Je demande un peu de réalisme pas rapport à tout ce travail que nous faisons.

Mais oui, on peut en discuter avec le président pour un retour qui peut-être vous conviendra.

Le président propose une pause de 5 minutes, avant de reprendre la suite de l'ordre du jour.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Bilan de la manifestation, situation financière provisoire et discussion – Festival de Jazz 2022.

Par rapport à ce point, qui a été attendu par les uns et redouté par les autres, le président demande à chacun, une écoute attentive et des interventions constructives et respectueuses. Ce sujet étant particulièrement émotionnel et volcanique, il demande à chacun de se rappeler que nous avons voté ce soir sur des gros dossiers, qui ont été attendus et travaillés durant des années, et que le sujet qui va être abordé ne nous fasse pas occulter l'aboutissement de nombreux dossiers. Il passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Beaucoup attendent ce point et je suis heureux de le présenter, parce que c'était quelque chose qu'il était important de faire.

N'oublions pas que nous sommes une station touristique, qui comprend les infrastructures hôtelières, mais aussi de tourisme événementiel avec la culture et le sport. Le tourisme c'est aussi l'accueil, la restauration et les commerces.

L'objectif, avec ce festival était que l'on puisse parler de St-Cergue autrement que d'une station de montagne, le « Ste-Croix » du district de Nyon et que oui, à St-Cergue on peut parler de nous parce qu'il y a de vrais événements de qualité et qui volent « haut » au niveau artistique. La culture c'est important, la musique aussi. Avoir un village vivant c'est aussi important.

Nous allons vers des années qui ne seront pas particulièrement faciles. Nous sortons de la crise de la Covid, on nous annonce des crises énergétiques. La culture et la musique participent à changer l'atmosphère d'un village, en le rendant vivant pour ne pas devenir un village dortoir.

Dans le cadre de ce projet, j'admets et j'accepte avec humilité que vous aviez raison quand vous avez dit que nous nous y prenions au dernier moment, mais nous avons quand même réussi à trouver 50 bénévoles, et qui ne venaient pas tous de St-Cergue. Il y avait une personne de Dijon, d'autres des Rousses, et d'ailleurs. Mais ils trouvaient que le projet tenait la route.

Ce qui a été mis en place avec ce pôle stratégie, et les commentaires positifs que j'ai reçu du responsable « communication » de Région de Nyon qui était juste stupéfait de voir tout ce qui avait été fait en si peu de temps, c'est :

- Un logo, avec une identité visuelle.
- La mise en place du site internet.
- Une page Facebook.
- Une page Instagram.
- Organisation de l'emplacement.
- Organisation de l'accueil et de l'hébergement des artistes.
- Organisation de la sécurité. Les commentaires que nous avons eus de SDIS. Ils ne s'imaginaient pas qu'en si peu de jours on puisse en faire autant. Et cela c'est grâce aux employés de la voirie.
- Il a fallu trouver des sponsors.
- Il a fallu organiser la location des instruments.
- La sonorisation qui est importante dans un tel festival. On doit prendre un professionnel.
- Tout comme pour l'éclairage.
- La programmation des musiciens, qui a été faite avec Stefano Saccon, directeur de l'ETM. et qui a été directeur de l'école de musique de Jazz et de l'école de musiques actuelles de Lausanne.
- L'espace VIP.
- La communication.
- L'organisation des samaritains.
- La restauration.
- L'accueil et le transport des musiciens.

La couverture des journaux a été assez juste. Qu'est-ce qu'elle disait : Saint-Cergue Jazz Festival : première prometteuse dans La Côte ; dans le 24 heures : La commune de Saint-Cergue s'offre un festival de Jazz, avec un article très juste « les bons concerts n'ont pas cartonné ». C'est peut-être quand même mieux d'avoir un bon concert qu'un bon événement, quand les gens ressortent en disant : « c'est quand le prochain ? » plutôt que d'avoir des gens qui disent qu'ils se sont fait avoir avec les CHF 40.- du prix d'entrée.

Pour refaire un peu l'historique des 3 jours du festival, nous avons fait :

- un hommage à Yuber Brahim, qui a été restaurateur à St-Cergue et a lui-même organisé des soirées Jazz ici,
- Lost in Swing : un groupe de jeunes,
- Sylvain Luc, qui est un des plus grand guitariste au monde de jazz et qui est venu dans un village comme St-Cergue,
- Moncef Genoud et Marc Berthoumieux, qui viennent de Genève et font des concerts de très haut niveau,

Après cette soirée du vendredi, le samedi je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas eu autant de monde que je pensais.

Et le samedi, avec :

- L'hommage à La Velle. Les gens, et il y en a dans cette salle, nous ont dit que c'était exceptionnel,
- Riviera Jazz Connection,
- 60 miles Feat,
- Big Band de Suisse Romande, où ça a juste déménagé. Des jeunes m'ont même dit qu'ils ne pensaient pas aimer le jazz, mais que si c'était ça le jazz, ils aimait ça et qui demandaient quand nous allions à nouveau organiser de tels événements,
- Mercadonegro, groupe de salsa.

Evidemment ce festival de jazz avait quelque chose d'important, parce que nous voulions faire de la place pour les jeunes. Nous avons invité :

- l'atelier de composition de l'établissement secondaire de Nyon Marens,
- l'atelier Jazz du Conservatoire de l'Ouest Vaudois,
- l'atelier Jazz de l'APCJM (Meyrin) – Association pour la promotion de la Culture de la Jeunesse Meyrinoise,
- l'atelier Jazz de l'école de Musique de Nyon,
- la relève Papet & Cow,

- et nous avons travaillé avec Stage Nature pour l'espace VIP. Nous avons entendu beaucoup de chose à ce sujet, notamment que nous avions détourné de l'argent, ce qui nous a juste dégoûté. Mais aujourd'hui l'objectif était aussi de permettre à des jeunes, qui vivent des situations difficiles, que sans doute nous n'allons jamais vivre, d'être respectés et d'avoir la possibilité d'être dans un lieu où ils peuvent avoir la chance d'espérer autre chose.

La soirée du dimanche soir, avec :

- Yilian Canizares Resilience Trio, grande chanteuse de jazz
- Out of Law, avec Xavier Oberson (guitariste) qui est non seulement juriste mais également président du Montreux Jazz Festival,
- Franck Salis 4Tet Feat, Angelo Power.

A la fin du festival, ce qui est important c'est la réputation du festival, dont il faut tenir compte. Tous les artistes qui sont venus, nous ont dit que c'était une organisation sérieuse, professionnelle. Il y a eu des groupes d'artistes qui n'étaient pas faciles et demandaient plus de complexité de gestion pour les ingénieurs du son.

L'accueil des musiciens a été très chaleureux, et tous ont trouvé extraordinaire.

En ce qui concerne la logistique de la sécurisation, on nous a assuré que nous n'avions rien à envier aux événements musicaux artistiques qui se font en plaine.

Et nous avons été le seul festival qui a fait une place aux jeunes musiciens.

En termes de sponsoring, nous avons prévu un budget de CHF 15'000.- et nous avons obtenu CHF 14'950.-. Nous avons eu des sociétés locales et régionales. Si nous devons refaire un festival, nous savons maintenant que CHF 15'000.-, ce n'est pas assez. Il faut s'adresser également aux grands sponsors, comme l'UBS ou autre, qui devraient venir si nous faisons de la qualité. Je prends pour exemple le « festival de flûtes » de La Côte, ils tournent avec un budget de CHF 130'000.-, la vente de billets rapporte CHF 10'000.- et l'essentiel vient de grands sponsors. Si on veut vraiment faire un festival qui ne se casse pas la figure au niveau des finances, on doit passer par le sponsoring.

Pour cette 1^{ère} édition, sur les 688 billets émis, 527 ont été vendus. C'est là que le budget qui avait été fait et qui prévoyait CHF 50'000.- de déficit a été largement dépassé. En effet, nous tablions sur CHF 73'500.- de rentrées de billets, et il n'y a eu que pour CHF 21'000.-, ce qui explique une partie des écarts.

Ce qui est important, c'est que c'était un 1^{er} festival et nous avons essayé de faire de la communication, mais on doit se faire connaître. La 1^{ère} année c'est un peu difficile.

Les comptes sont provisoires, car nous recevons encore des factures.

- Pour l'organisation, nous avons prévu CHF 14'500.- et on en a eu pour CHF 22'862.-, qui concernaient essentiellement la sécurité.
- Pour les infrastructures et équipements, on avait prévu CHF 20'758.- et on en a eu pour CHF 51'439.-. La différence est notamment due aux frais de sonorisation.
- Pour la communication et publicité, on avait prévu CHF 25'800.- et on en a eu pour CHF 34'678.-. Il y a plein d'éléments qui sont maintenant pérennes et ce qui a manqué c'est de pouvoir faire davantage de publicité pour inciter les gens à monter à St-Cergue.
- Pour la billetterie, j'en ai parlé avant.
- Pour les musiciens, on avait prévu CHF 50'976.- et on en a eu pour CHF 57'123.-.
- Pour le sponsoring, j'en ai parlé avant.
- Pour les divers, on avait prévu CHF 15'000.- et on en a eu pour 21'322.-.

Aujourd'hui nous sommes dans un déficit.- de CHF 140'000.-, qui au départ avait été prévu de CHF 50'000.-

Il est important de savoir comment nous allons gérer cela. Evidemment nous ne sommes pas satisfaits de ce déficit supplémentaire. Nous avons appris. Nous connaissons aujourd'hui le coût d'organisation d'un tel événement. Il faut compter entre CHF 150 et 200'000.-. D'où l'importance d'avoir un sponsoring à la hauteur pour pouvoir couvrir, au moins, 60 à 80 % des frais.

Dans le traitement de ce déficit, nous avons contacté la préfecture, nous avons contacté Me Ramoni-Perret de l'UCV, la solution qui nous est donnée c'est de l'intégrer au compte « événements », avec l'explication de l'écart. Au niveau procédural, c'est en ordre.

Ce qui est important de dire c'est qu'en dehors de ce déficit, si on veut développer le tourisme à St-Cergue, il faut aussi envisager les choses en sortant du cadre, envisager de nouvelles choses. Et ainsi ne pas être reconnu uniquement pour des événements comme la Désalpe, la Mi-été, la Rétro-moto, mais aussi pour d'autres choses. Si on a un hôtel, les gens pourront se dire qu'il y a des choses à faire. Pour une première année, c'est toujours difficile, mais malgré tout, ce qui sauve ce festival de jazz, c'est que ce fut un festival de qualité, ce n'était pas « cheap », ça n'a pas été du bricolage, ça a été quelque chose qui, pour la plupart des gens, a été satisfaisant et ils ont demandé à quand la prochaine édition. Notre rapport est presque fini, vous avez pu entendre le rapport intermédiaire, et nous restons à votre disposition en cas de question. Merci

Le président remercie M. Ménard et ouvre la discussion. Il passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Première réflexion : dans le budget du festival, il n'est pas fait mention des salaires des employés communaux et municipaux. J'en suis un peu surpris. Je me doute que les heures, et je les remercie tous pour cet engagement exceptionnel, ne sont pas « bénévoles » et ce point m'avait déjà surpris dans le préavis.

Pour revenir sur un point que M. Ménard a mentionné, pour l'ambiance au village, les St-Cerguois auront déboursé plus de CHF 100'000.-, on verra les chiffres définitifs, mais pour ce prix-là, ils auront eu la mise en danger de leurs enfants aux abords des écoles, ils ont eu une barrière de 2 m au centre du village et il n'y a pas eu d'ambiance, mise à part pour ceux qui ont pu payer l'entrée, ou qui étaient bénévoles, mais les St-Cerguois n'en ont pas profité. Je trouve que c'est dommage. La commune aurait pu organiser un bar à l'extérieur avec un CD qui tourne et que les gens puissent aussi participer et avoir un peu du goût de la fête. Merci.

Mme Stünkel

Il y a quelques mois, j'avais déjà pris la parole concernant le festival de jazz et j'avais soulevé certains points qui me faisaient peur, tout comme d'autres conseillers qui avaient aussi soulevé des points, car ils avaient la même crainte que moi. Je vais vous citer quelques petites choses qui ont été dites :

- Le nombre de spectateurs qui paraissait énorme, pour faire monter tous ces gens à St-Cergue,
- le temps à disposition pour une telle manifestation,
- la charge énergétique et chronophage qui allait empiéter sur le travail de la municipalité,
- aucun comité n'avait été créé en amont,
- le timing était bien trop court,
- un événement trop grand pour une première,
- la peur de dépassement du budget.

Ensuite, d'un autre côté, il y avait la municipalité, la CoFin et la CoTour, ainsi que certains conseillers qui étaient défenseurs et qui étaient pour ce festival. Je vous cite aussi quelques phrases qui ont été dites :

- Je rejoins les avis et je pense qu'il faut oser. Il faut oser croire, c'est une période propice.
- Je vous encourage à accepter ce préavis, c'est juste une question de « break-even », la commune paiera ce montant si nous avons 300 personnes par soir. Et ça j'imagine que c'est possible.
- Essayons d'être un tout petit peu novateurs. Essayons d'entreprendre des initiatives. Essayons de prendre des risques, ici dans ce cas précis, le risque est vraiment limité.
- Oui c'est chronophage, mais mon entourage me dit qu'il n'y a pas de souci. Je suis dans les temps.
- Nous avons essentiellement des activités sportives et au niveau culturel, nous n'avons rien.
- C'est le rôle d'une commune de développer un volet culturel.
- Pour qu'un festival puisse marcher, il faut vendre des billets.
- Pour la Désalpe, il faut faire beaucoup d'efforts pour que les gens se déplacent.

- Nous avons donc travaillé avec une agence de communication genevoise pour développer ce concept.
- Nous ne travaillons qu'avec des professionnels.
- Si on attend d'avoir fait toutes les analyses de marché, nous devons faire beaucoup de rapports et c'est bien le problème du tourisme st-cerguais.
- En ce qui concerne les vacances, oui je mets des heures là-dessus, mais je ne les note pas toutes et cela représente moins de 10 % de mes activités de municipal.

Pour avoir vu les chiffres ce soir, je me rends compte que c'est très loin du budget qui nous a été présenté au mois de juin et que le conseil municipal a accepté. Personnellement, je me suis engagée comme bénévole pour un soir, parce que j'estime que c'est aussi de notre devoir de soutenir ce qui a été voté et accepté. Mais maintenant avec le recul, je me demande quoi penser de tout cela.

Ce n'est pas qu'une question de chiffres, mais également de temps et d'énergie que nos municipaux ont consacrés durant 2 mois et demi, à l'organisation de ce festival.

Quel est le rôle d'une municipalité dans une commune ? Gérer les affaires courantes, administration générale, finances, constructions, eaux, etc. et non organiser une manifestation de cette ampleur.

Je laisse à chacun avoir sa propre réflexion suite à ce que j'ai dit. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et dit qu'il y a d'autres discussions qui ont commencé sur ce qui pouvait être fait d'une telle expérience, sur quoi cela pouvait déboucher. Il pense que le chapitre n'est pas clos, parce que d'un côté il y a des dépenses, qui sont considérables, et qui font réagir. Il remercie Mme Stünkel pour ce résumé qui donne un peu le climat et qui fait un peu la synthèse de ce qui a pu être dit. Mais c'est aussi une expérience qui peut être le terreau de quelque chose de neuf, s'il est tenu compte de ce qui a été vécu, ce de qui a été vu et de ce que les gens ont dit ; il peut naître quelque chose de ça qui ne doit pas être mis de côté. Le président donne encore la parole à Mme Christiane Maillefer. Après la discussion sera close et il sera passé au point suivant.

Mme Maillefer

Je voulais relever un point que je trouvais important. Pour ce préavis la CoFin nous a dit que ce n'était pas un énorme risque pour la commune. C'est très bien. La CoTour nous disait que c'était bien. Mais il manque une commission ad hoc qui regarde vraiment l'efficacité de ce projet. Là, honnêtement, il manquait cette commission ad hoc et je regarde avec plaisir que le point suivant prévoit ces nominations pour d'autres préavis.

Point n° 10 de l'ordre du jour

Nomination des commissions ad hoc pour le prochain conseil.

Le président a fait l'inventaire avec la municipalité et a pu voir que pour le prochain conseil, toutes les commissions étaient déjà prévues. En juin, une commission pour le règlement de l'eau avait été nommée. Elle se compose de Mme Alice Duvert, de M. Didier Beux et de M. Yves De Garrini.

Il faudra nommer une commission ad hoc pour le règlement sur l'épuration des eaux usées.

M. Galibourg propose Mme Alice Duvert, qui est déjà bien au fait des problèmes de l'eau. Mme Duvert accepte.

Mme Ringgenberg propose Mme Christiane Maillefer, déléguée à l'APEC. Mme Maillefer accepte.

Mme Ponthus propose M Serge Hautier, délégué à l'APEC. M. Hautier accepte.

La commission ad hoc pour le règlement sur l'épuration des eaux usées sera donc formée de Mme Alice Duvert, Mme Christiane Maillefer et M. Serge Hautier.

Il n'y a pas d'autre commission ad hoc qui doit être nommée.

Point n° 11 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le président passe la parole à M, Gérard Odermatt.

M. Odermatt, délégué à Région de Nyon

Deux mots sur le travail du CI de Région de Nyon. Nous avons participé, avec Stéphanie Ponthus, aux dernières séances. Depuis ma dernière intervention, 11 préavis ont été traités :

- 12-2022 : Comptes 2021
- 13-2022 : Finances – Cotisations
- 14-2022 : Stratégie en matière de gestion de de conservation des documents papier
- 15-2022 : Adhésion de la commune de Crans à la Région de Nyon
- 16-2022 : Tourisme / Mobilité – carte de transport touristique
- 17-2022 : Mobilité – promotion de la mobilité
- 18-2022 : Environnement – 250'000 biodiversité (sur 5 ans)
- 19-2022 : Culture – 300'000 pour le far (2023-2026)
- 20-2022 : Finances – Budget 2023
- 21-2022 : Mobilité – DISREN 190'000 Passerelle modes doux entre Nyon et Prangins
- 22-2022 : Mobilité – DISREN 346'000 Passerelle modes doux Bois-Bougy à Nyon.

Ce que l'on peut constater, c'est qu'il y a un accent particulier, au niveau du travail de Région de Nyon pour tout ce qui est « mobilité » et en particulier sur tout ce qui est mobilité douce. Il y a eu 4 préavis, notamment un préavis pour l'introduction d'une carte touristique, et la semaine prochaine nous aurons 2 préavis pour le DISREN qui concernent l'installation de passerelles à Nyon.

J'aimerais également vous parler d'un sujet important pour notre commune qui est l'augmentation de la cotisation. La Région de Nyon a décidé d'augmenter la cotisation à CHF 25.- par habitant/an au lieu des CHF 20.- par habitant/an que nous avons jusqu'à présent. La motivation du Codir était de dire qu'il faut CHF 3.- pour amortir les préavis votés et CHF 3.- pour financer les conventions signées par le passé. Cela ne relève pas d'une bonne gestion des affaires : si on signe d'abord les conventions et après on s'occupe du financement. CHF 2.- sont prévus pour améliorer les prestations à l'avenir, ce qui veut que Région de Nyon continue à investir et continue à financer ces préavis via les cotisations. Ces CHF 25.- sont également inclus dans notre budget communal, voté ce soir.

Une bonne nouvelle au niveau des membres. Ces dernières années Région de Nyon a plutôt souffert du fait que quelques communes quittaient l'association, en raison de mécontentements des services rendus. Cette année le vent a tourné, et nous pouvons annoncer l'adhésion de la commune de Crans qui a rejoint l'association.

Finalement pour la séance de la semaine prochaine je m'attends à une réponse à un postulat déposé il y a une année, et qui ne demandait, rien d'autre, que la création d'une convention pour sauver les pistes de ski de St-Cergue. La réponse du Codir sur ce sujet est toujours ouverte et nous attendons une réponse définitive. Mais nous pouvons déjà dire que cela prend une bonne direction avec les informations que nous a communiqués M. le Syndic ce soir. Merci

Le président remercie M. De Garrini et passe la parole à M. Serge Hautier.

Autre point que nous avons déjà présenté et qui est paru dans les journaux, c'est la nouvelle Step. Il y a une enquête sur le Plan d'Affectation qui est actuellement en consultation. Le timing

est respecté. Avec ce préavis, les avant-projets avancent. Si tout va bien, la Step devrait être en production en 2026.

Autre point qui a aussi été évoqué, c'est qu'il y ait des séparatifs dans toutes les communes. L'objectif étant de supprimer les conduites unitaires et que tout soit en séparatif et aussi de limiter les eaux claires parasites qui arrivent à la Step et qui engendrent des volumes à traiter, d'autant plus que ces traitements sont toujours plus chers, avec l'élimination des micropolluants.

Il y a eu une demande pour le 30 juin 2022, qui rejoignait aussi une analyse faite par le canton, d'avoir une meilleure cartographie des réseaux communaux, avec un inventaire des zones unitaires dans les communes et un plan d'action pour la suppression de ces zones pour limiter les eaux claires parasites. Sur les 21 communes de l'APEC, 13 sont à 100 % en séparatif, 2 le sont partiellement et 6 communes n'ont pas répondu, dont St-Cergue. Mais M. Mathez m'a dit que maintenant nous avons répondu. Il est intéressant de se rendre compte qu'avec cette cartographie on peut savoir où chaque WC va exactement. La commune de Duillier nous a présenté son travail. Ils ont analysé environ 60 % de leur commune, ils ont la moitié de nos habitants, ça leur coûte environ CHF 25'000.-/an et ce depuis une dizaine d'années. Ces éléments sont aussi dans le budget, tout comme le passage en séparatif qui est dans les investissements à venir. Merci

M. Othenin-Girard, délégué à l'ORPC

Il y a un an que nous avons commencé avec le suppléant comme délégué à l'ORPC. Je ne vais pas vous faire l'historique avec tout le détail de tout ce qui a été fait, avec tous les PV parce que ça ne va pas vous intéresser, ni impacter St-Cergue.

Ce qu'il est important de savoir, c'est le coût par habitant et le changement de coût par habitant depuis ces dernières années.

Avant une mise en contexte de l'ORPC de Nyon. Il y a eu la Covid. Il y a eu un changement de commandant, et d'autres situations qui ont fait que l'ORPC de Nyon a été sous le commandement de Morges. Au 1^{er} janvier 2022 un commandant a été embauché, il a fait ses 3 mois d'essai et au terme de ces 3 mois, il a donné sa démission. Donc à nouveau situation où il n'y avait pas de commandant. De cela, un membre du Codir a repris le commandement par intérim. Mais l'opérationnel de l'ORPC de Nyon était toujours présent, effectif soit pour la Covid, soit pour les réfugiés ukrainiens qui sont à Gland, ainsi que pour d'autres opérations, et pour les cours de répétition. L'argent, versé pour l'ORPC de Nyon, a été utilisé dans ce sens.

Il y a, tout de même, un préavis important à retenir (No 5), c'est celui d'un crédit d'étude, à savoir l'utilisation et l'aménagement provisoire du CEP (centre d'engagement). Ce préavis a été présenté pour savoir si certains locaux vont être réaménagés ou rénovés pour l'utilisation propre pour la troupe ou s'ils vont être loués à d'autres sociétés extérieures, et si la troupe des astreints iraient dans les abris PC de la région pour les cours de répétition. Cette étude est toujours en cours.

Pour 2021, les comptes étaient à l'équilibre, avec un excédent de 28 cts/habitant et qui a été remboursé aux communes.

En 2022, le prix par habitant a été augmenté à CHF 19,68 (en 2021 CHF 19,66) et ce qui est intéressant, c'est que pour 2023 nous avons une hausse de quelques francs et nous serons à CHF 21,63 par habitant.

Finalement, le bilan est :

- qu'il y a un investissement important du Codir, à la suite des différents problèmes qu'il y a eu à l'ORPC,
- les budgets et charges sont maintenus,
- l'opérationnel a été repris,

La suite : c'est qu'ils vont revenir vers nous parce qu'il y a beaucoup moins d'astreints, suite à la nouvelle loi fédérale sur la protection civile. Nous attendons un nouveau commandant pour le printemps prochain. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point et passe au suivant.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Comme indiqué en début de séance, le président a reçu une interpellation de la part de la CoUrb, concernant le marquage de la Rte du Télésiège. Cette interpellation étant recevable, le président donne la parole à M. Michel Gallay pour sa lecture.

M. Gallay, commission d'urbanisme

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Lors du conseil communal de juin 2022, le Municipal M. Mathez a annoncé que le marquage de la Rte du Télésiège avait été réalisé.

Après plusieurs mois d'utilisation, force est de constater que le marquage tel qu'il a été réalisé n'a rien amélioré dans le secteur. Les croisements, étant impossibles à certains endroits trop étroits, génèrent un certain danger qui, d'ailleurs a été relevé lors de la séance d'information concernant les horodateurs et les macarons début novembre.

Beaucoup trop de voitures et surtout de camionnettes empiètent sur le passage piéton, ce qui a pour effet que beaucoup de piétons marchent sur le côté opposé au trottoir.

La Commission d'urbanisme n'ayant jamais été consultée sur ce projet, nous interpellons la municipalité pour répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi ce projet a-t-il été fait ?
2. Était-il urgent ?
3. Combien cela a-t-il coûté ?
4. Était-il prévu dans le budget ou était-il extrabudgétaire ?
5. Quelle procédure a été suivie avant les travaux ?
6. Qui a été consulté ?
7. Y avait-il un plan établi par un géomètre ?
8. Le plan a-t-il été respecté ? Si non, pourquoi ?
9. La municipalité a-t-elle pris en compte le risque de sécurité routière avec la réalisation actuelle ?
10. Est-il conforme aux spécifications requises par les lois sur les routes ?
11. Aurait-il dû y avoir une enquête ?

Les signataires proposent au Conseil Communal de transmettre l'interpellation à la Municipalité pour réponse. Merci

Et c'est signé par les 5 membres de la commission d'urbanisme et par M. Gabriel Galibourg.

Le président remercie M. Gallay et rappelle que notre règlement prévoit qu'une interpellation peut être déposée à laquelle il sera répondu séance tenante ou lors du prochain conseil. Comme celle-ci n'est arrivée que cet après-midi, le président transmet à la Municipalité qui répondra au prochain conseil. Il clôt ce point et passe au suivant.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers.

Le président prend la parole pour annoncer qu'une rencontre conjointe entre la municipalité et la CoUrb devra être fixée en fin de conseil pour préparer en janvier les préavis concernant la réfection de la rue de la Gare et les aménagements du parking de la rte d'Arzier. Lorsque l'on travaille en amont, on a pu voir que ça donne de meilleurs résultats.

Une question a été posée au président à plusieurs reprises, et également par la municipalité. Par rapport à « avant », les conseils sont plus longs, même s'ils débutent à 19h et qu'ils n'ont pas forcément plus de points à l'ordre du jour. On se rend compte que ces conseils prennent

plus de temps et qu'il y a une plus grande participation des conseillers. Le président s'interroge sur le fait de mettre 5 conseils l'année prochaine, parce que faire 4 conseils où l'on finit à minuit, ce n'est pas raisonnable. Avec les préavis qu'il y a et les discussions, il est possible que le nombre de conseils passe à 5.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti

Pour revenir aux radars, dont nous avons parlé avant, serait-il possible de demander à la gendarmerie de faire des patrouilles mobiles, avec des voitures banalisées pour surveiller les gens qui roulent. Ça pourrait être intéressant de les faire monter.

M. Ménard, syndic

Oui, on peut le demander.

M. Pesenti

J'ai vu sur le site de la commune que vous avez trouvé un nouveau chef de la voirie.

M. Mathez, municipal

M. Arnaud André, ici présent, a donné sa démission au sein de la commune de St-Cergue. Ses compétences nous manquent beaucoup. Nous avons trouvé un nouveau candidat, après beaucoup de candidatures pour ce poste-ci. C'est M. Dominique Dizerens qui a pris la place depuis le 7 novembre à la voirie.

M. Pesenti

On m'a rapporté que cette personne a des démêlés avec la justice. Etes-vous au courant de cela ?

M. Ménard, syndic

Je voulais vous mettre en garde de ne pas répéter des rumeurs.

M. Pesenti

Ce ne sont pas des rumeurs.

M. Ménard, syndic

Aujourd'hui, c'est effectivement une question que nous avons posée à M. Dizerens. Aujourd'hui il y a, effectivement, un conflit avec son ancien employeur et nous avons été en toute transparence. S'il s'avère, il y a quand même un principe de présomption d'innocence dans notre société, que M. Dizerens a des problèmes avec culpabilité, comme je l'ai annoncé à d'autres personnes, nous allons agir en conséquence. Nous l'avons dit clairement à M. Dizerens. Nous avons besoin d'avoir l'heure juste. C'est ce qu'on lui a demandé. Il a été clair avec nous pour dire qu'effectivement il a un conflit au niveau juridique avec son ancien employeur et nous avons pris la décision que la municipalité gère la responsabilité de la gestion des employés de la commune. Je vous remercie.

M. Othenin-Girard

J'avais juste une question par rapport au PGA, dont on entend souvent parler. Est-ce qu'on peut avoir plus de détail, par rapport à qui travaille dessus et quand il sera terminé ?

M. Ménard, syndic

Depuis le départ de M. Gafner, nous avons un comité composé de 4 personnes. Mme Morina, Mme Sandrine Bouvier, M. Guillaume Obez et moi-même. Nous avons une rencontre mensuelle avec une société pour laquelle il y a des dates qui sont agendées et nous avons une rencontre à la DGTL le 27 janvier prochain, pour présenter l'état d'avancement. Dans le cadre du budget, il a été posé la question de quelles étaient les priorités de la municipalité. Il y en avait 3 : la mise à jour du réseau d'eaux, la voirie et le PGA.

M. Beux

Je vous promets que c'est la dernière fois que je pose la question pour les « Alumnis » de Genolier, pour lesquels CHF 3'000.- avaient été versés. Est-ce que vous avez pu regarder ?

M. Ménard, syndic

Non.

M. Beux

Donc c'était la dernière fois. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et partage son message :

Mesdames, Messieurs,

Je félicite et remercie la municipalité pour l'important travail accompli, sa disponibilité et les nombreux chantiers menés à bien cette année.

Je remercie les commissions pour les heures consacrées à étudier les divers dossiers avec compétence et rigueur et le soin apporté à la rédaction de leurs rapports.

Je remercie le bureau et notre secrétaire pour l'engagement et les travaux de dépouillement lors des votations. C'est un vrai plaisir que de servir la commune à vos côtés.

Je remercie notre concierge qui nous prépare la salle et notre technicien qui nous assure un accompagnement audio et visuel de qualité.

J'aimerais aussi honorer ici le travail de nos employés communaux, ceux qui siègent dans les bureaux et qui font face à toutes sortes d'exigences personnelles, officielles, cantonales et communales. Il faut se faire tout à tous et c'est particulièrement éprouvant. Soyez ici chaleureusement remerciés.

J'aimerais aussi féliciter et remercier tous les employés communaux qui travaillent à l'extérieur, qui veillent à notre confort de déplacement, à l'entretien des routes et des canalisations et qui font en sorte que rien ne nous manque lorsque nous en avons besoin. Je continue d'avoir une pensée de gratitude au petit matin lorsque j'entends gratter les lames à neige ou cracher les fraiseuses. Je profite de ce moment collectif pour remercier Arnaud André qui a dirigé les services de la voirie durant 16 années. Et je salue la venue de son remplaçant, M. Dominique Dizerens et lui souhaite plein succès au service de la population.

Je remercie aussi tous les commerçants de notre village, les entreprises qui assurent le bon déroulement de notre vie publique, les enseignants et les éducateurs qui prennent soin de nos enfants et petits-enfants et tous ceux qui prennent soin de notre santé.

Je remercie aussi ceux qui dans le ciel et à nos côtés prennent soins de nous.

Enfin, je tiens à tous vous remercier pour votre travail, l'intérêt que vous portez à notre commune. Vous le savez et vous le voyez, j'ai du plaisir à travailler avec vous et suis honoré de vous servir et me réjouis de poursuivre mon mandat avec vous l'an prochain.

Je vous transmets mes vœux personnels sur la base de cette photo que j'ai prise à Cassis il y a 3 semaines. Cette photo je la trouve parlante, parce que nous sommes au crépuscule d'une année qui passe.

Nous constatons un océan d'attentes diverses

Des nuages couvrent notre ciel

Mais au-dessus des nuages, la lumière luit et éclaire spécifiquement différents points de notre quotidien.



En 2023, je souhaite que le ciel nous éclaire de sa lumière et accorde à chacun d'obtenir le bon éclairage sur ses attentes.

Je **clos la séance à minuit une** et vous invite à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité et vous souhaite une bonne nuit.

Le président

Jean-Michel Rey



La secrétaire

Maria-José Hautier

Projet hôtelier – le concept

Municipalité
de St-Cergue



- Hôtel 3* plus d'environ 60 chambres
- Lobby
- Restaurant
- Bar / Lounge
- Wellness /SPA/ Sport
Espace MICE



Clientèle

- Public vaste, attaché à la qualité sans être dans le luxe
- Personnes souhaitant bénéficier d'un cadre de vacances/séjours en pleine nature
- Sportifs désirant être au calme et proche de la nature, mais à proximité d'activités variées
- Couples et famille
- Participants à des séminaires ou autres (mariage, anniversaires, etc.)

Hôtel – le concept 4 piliers

Municipalité
de St-Cergue



Hôtel 60 chambres 3 étoiles plus – style montagne

Hôtel 3* plus

60 chambres

- Surface comprise entre 28 et 35 m2
- Chambres Standard et Deluxe
- Architecture d'intérieur de style montagnard /Cosy
- Simplicité fonctionnalité sont nécessaire

Restauration

- Brasserie montagnard 80 à 120 places
- Terrasse: 60 à 80 places
- Bar: 15 places
- Lounge: 30 places

MICE:

- Banquets & Séminaires
- Trois salles différentes
- Capacité de 30 à 50 personnes/ salle
- Clientèle d'entreprises et particuliers

Wellness / Spa / Sports

- Configuration fonctionnelle et intimiste